

Présent pour l'avenir

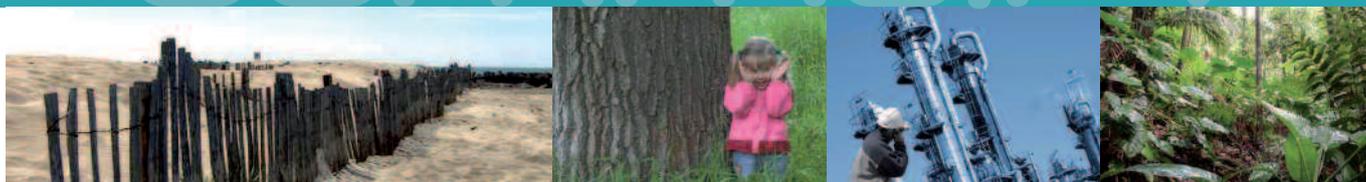


Recours aux territoires d'avenir
Énergie et climat
Développement durable
Infrastructures, transports et mer
Régulation des marchés

Présent
pour
l'avenir

bilan 07
08 objectifs

SOMMAIRE



p.4 Grenelle de l'environnement

p.6 Les risques naturels, technologiques et la sécurité.

p.13 La protection des ressources.

p.22 Le développement économique et durable,
la recherche.

p.29 La connaissance, la concertation et l'intégration
de l'environnement dans les politiques.

p.40 La modernisation de l'État
et le management des services.

S'il est une année exceptionnelle en matière d'environnement et de développement durable, c'est bien l'année 2007.

Le printemps a vu fleurir un ministère d'Etat, en charge de cette ambition, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Du jamais vu en France et dans le monde. Comment concilier des politiques apparemment antagonistes, la protection de l'environnement, avec le développement économique et l'aménagement du territoire ? Comment se donner les meilleures armes pour lutter contre le changement climatique, et restaurer la biodiversité ? Avec toute la panoplie des leviers, réglementaires et incitatifs, le MEEDDAT peut répondre à cette formidable et nécessaire ambition.

L'été a vu prospérer le Grenelle de l'environnement. Créer une rupture dans les politiques antérieures, et ce en demandant à tous les secteurs de la société civile de faire des propositions, voici la double originalité du Grenelle : une très forte ambition, élaborée non pas par l'Etat mais par le "club des cinq", entreprises, associations, élus, syndicats, Etat, dans une démarche inédite de démocratie participative. Plus de 300000 personnes ont participé à cet exercice, et plus de 270 décisions ont été prises.

La fin de l'année a vu se concrétiser les décisions concernant l'organisation du ministère et la constitution des directions régionales du MEEDDAT.

Dans ce contexte très porteur, je vous laisse découvrir, au fil des pages, notre bilan 2007 et nos perspectives 2008. Je félicite l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus.

L'année 2008 démarre sous les meilleurs auspices, et nous encourage, à la DRIRE et à la DIREN, à constamment améliorer la qualité de nos services pour nos bénéficiaires. Nous sommes poussés en cela par la certification ISO 9001 obtenue pour la DRIRE, et le renouvellement de la certification du laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN.

L'année 2007 a fait naître de grands espoirs pour tous ceux qui ont pris conscience que mettre l'environnement au cœur des politiques, c'est en fait placer l'homme et son développement au centre des préoccupations. Je forme des vœux que ces espoirs deviennent réalité en 2008, et je souhaite que la DRIRE-DIREN prenne toute sa part dans cette démarche collective.

La politique d'environnement, c'est une politique de vérité, d'adhésion. L'environnement n'est pas opposé au développement. Il en constitue son cadre. Protéger l'environnement, c'est protéger l'homme.

Environnement

Une année exceptionnelle



Michel PASCAL

Directeur Régional de l'Industrie,
la Recherche et l'Environnement.
Directeur Régional
de l'Environnement



Grenelle de l'environnement

Arras, 15 octobre 2007, plus de 900 personnes rassemblées pour la réunion interrégionale. Une belle aventure, un exercice réussi et des perspectives.

La mobilisation des acteurs régionaux et interrégionaux sans précédent

En moins d'un mois de préparation, la consultation locale du Grenelle sur les conclusions des 6 groupes de travail nationaux a mobilisé 220 personnes en ateliers et plus de 900 personnes en séance plénière. La dynamique nationale du Grenelle a pleinement trouvé écho dans la région. Ce fut également l'occasion d'un travail en équipe des services de la préfecture (région, Nord et Pas-de-Calais) avec la DRIRE DIREN, et de services associés aux travaux du pôle environnement et développement durable, en particulier les directions régionales de l'agriculture et des forêts, des affaires sanitaires et sociales, de l'équipement, l'Ademe, l'agence de l'eau Artois Picardie ainsi que l'éducation nationale (rectorat et lycée de Somain)

Un exercice réussi de démocratie participative

Les ateliers thématiques d'Arras ont été composés en respectant, à l'instar du niveau national, l'équilibre des 6 collèges de représentants : Etat, collectivités territoriales, entreprises, salariés, organisations non gouvernementales, experts. L'ensemble des contributions et des débats ont été rapportés au niveau national. Ce sont plus de 60 propositions qui ont été exprimées lors de la séance publique.

Des conséquences concrètes pour l'action

Il y a "un avant et un après" Grenelle. Même si, au cours de la dernière décennie, les préoccupations environnementales n'ont cessé de prendre de l'ampleur auprès des décideurs

régionaux, le Grenelle a apporté incontestablement une dynamique nouvelle qui impactera notre modèle classique de croissance en y intégrant davantage l'écologie. Les perspectives sont donc largement ouvertes.

Les perspectives 2008

Le projet de loi d'orientation, qui valide les principes fondateurs du Grenelle, a été présenté au comité de suivi le mercredi 30 avril. Transmis au Conseil économique et social, le projet de loi devrait être examiné en Conseil des ministres à la fin du mois de mai et présenté au Parlement avant l'été.

Pour la DRIRE DIREN, le Grenelle a de nombreux impacts sur les missions, objectifs et organisations à venir. Ceci en particulier pour les 4 priorités environnementales : la lutte contre le changement climatique, la diversité biologique, l'économie de l'espace et la préservation de la ressource en eau.

Des moyens accrus

Le Grenelle en région Nord Pas-de-Calais, c'est aussi très concrètement un budget d'action accru entre 2007 et 2008 sur notre budget opérationnel de programme "protection de l'environnement et la prévention des risques" : +13% en autorisation d'engagement.

4 priorités environnementales

4 priorités environnementales arrêtées dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région et du Programme Opérationnel des fonds européens de développement régional (FEDER)

1 Lutter contre le changement climatique (en limitant en priorité nos émissions de gaz à effet de serre)

A l'initiative de l'Etat et de la Région, le plan climat régional, entrera en phase opérationnelle avec la signature d'une charte de coopération entre l'Etat, le Conseil Régional, les deux conseils généraux et l'Ademe fin juin prochain et avec le lancement de 6 groupes de travail (économie d'énergie en particulier dans le bâtiment et les transports, changements de comportements, exemplarité des administrations, innovation, territoires, et prospective) qui mettent autour de la table - à l'image du Grenelle - les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens.

2 Assurer la diversité biologique et la reconquête des espaces naturels

Les décrets ministériels classant les réserves naturelles nationales du Romelaere et d'Acquin Wavrans ont été publiés au JO du 7 mars 2008. Par ailleurs, six sites Natura 2000 en mer seront étudiés pour être proposés à l'Union Européenne en juin. Un parc naturel marin sera aussi mis à l'étude sur les estuaires de la plaine Picarde. Des appels à projet seront lancés.

3 Concourir à l'économie de l'espace et au recyclage foncier

L'Etat et la Région ont institué le **réseau des solutions pour les sédiments et les sites pollués**. Ce réseau rassemble l'établissement public fon-

cier, le centre de développement des éco-entreprises et l'école des mines de Douai. L'objectif est à la fois de valoriser d'anciens sites industriels pollués et de dynamiser la filière économique de recyclage des déchets issus de ces sols ou de sédiments curés pour transformer les handicaps passés de la région en une force d'innovation et de croissance : un acte porteur d'avenir.

4 Préserver la qualité et la quantité des ressources en eau

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est un enjeu majeur pour notre région. Au printemps une consultation de l'ensemble de la population régionale sera lancée avec l'agence de l'eau Artois Picardie. Intitulée "à la reconquête de l'eau", elle portera sur sa qualité et nos modes de consommations dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). En outre, un partenariat sera recherché avec les agriculteurs pour travailler sur la réduction des pollutions diffuses liées à l'agriculture, dans la dynamique du Grenelle.

Les risques naturels, technologiques et la sécurité

La synergie DIREN DRIRE favorise une approche intégrée de la prévention des risques. Cette action conjointe est favorable à la sécurité des personnes et des biens.

Zoom régional

Avec 47 sites AS (Seveso seuil haut), 33 sites Seveso seuil bas et de nombreux établissements présentant des risques particuliers comme les silos ou les dépôts d'engrais, la région est l'une des plus concernées par la prévention des risques technologiques.

Les risques d'inondation sont aussi importants dans la région, notamment du fait de l'absence de relief et de la fréquence des pluies. L'importance des inondations, en termes d'intensité et de dommages, tend à augmenter à cause de l'imperméabilisation des sols liée aux nouveaux aménagements. La côte d'Opale est également sensible aux risques de submersion marine et à l'érosion.

La région est aussi concernée par le risque minier : remontée de grisou, effondrement localisé autour des anciens puits de mines.

Enjeux régionaux

- Réduire les risques et mettre en place les plans de prévention autour des sites industriels Seveso.
- Améliorer la connaissance du risque de crues.
- Mettre en place les plans de prévention des risques naturels et d'inondation.
- Assurer au nom de l'Etat la poursuite des mesures de surveillance des puits des mines de houille, des terrils en combustion, ainsi que des installations hydrauliques de sécurité appartenant à l'Etat.
- Réduire la vulnérabilité des territoires.
- Anticiper les effets du changement climatique sur le littoral et dans les waterings.
- Mettre à la disposition des citoyens une information claire sur les risques qui les entourent.

Faits marquants

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Mazingarbe : premier PPRT de France

Le PPRT de Mazingarbe, lancé dès 2004, a été approuvé le 20 mars 2007 : la plate forme chimique de Mazingarbe comprend deux établissements Seveso seuil haut. Ces établissements sont exploités par la société GPN (La Grande Paroisse) et par la société Artésienne de Vinyle. La plate forme représente une superficie d'environ 180 ha et regroupe un peu plus de 300 employés. Elle est caractérisée par un environnement proche très urbanisé et particulièrement dense sur les communes de Mazingarbe, Bully les mines, Grenais et Vermelles. Les travaux de réduction des risques (6M€) ont permis de réduire les zones de maîtrise de l'urbanisation d'un rayon

de 2500 m à quelques centaines de mètres. Les dispositions reprises dans le règlement doivent maintenant se mettre en place, une convention définissant les modalités de financement des mesures de délaissement concernant 5 habitations voisines est en cours de rédaction, et les différentes mesures seront mises en œuvre en 2008



Le 17 juillet, à Dunkerque, une réunion régionale sur le risque de submersion marine

Le préfet de région a présidé une réunion d'information sur l'évolution des risques naturels littoraux liés au changement climatique en Nord - Pas de Calais.

L'objectif consistait à présenter le programme de travail engagé par les services de l'État pour anticiper les effets attendus des changements climatiques sur le littoral régional ainsi que sur les polders.

La démarche engagée en 2006 vise à apprécier les effets du changement climatique aux horizons 2050 et 2100 du

point de vue des risques d'érosion littorale, des submersions marines et d'origine continentale.

Des questions aussi importantes que l'augmentation du niveau moyen marin, l'état des ouvrages de défense côtière et l'altimétrie de secteurs situés sous le niveau de la mer, comme les waterings ont été abordées et fait l'objet de premières conclusions.

La réalisation de ce programme de travail doit contribuer à développer une vision à long terme du développement littoral, s'appuyant sur des décisions judicieuses pour éviter d'exposer aux risques de nouvelles personnes et de nouveaux biens.

1.1 • La prévention des risques naturels

De l'information à la réglementation : de nombreux outils pour prévenir et réduire les risques naturels...

Connaître le risque inondation : plus de la moitié des atlas sont réalisés

L'atlas régional des zones inondables (AZI) couvre 19 cours d'eau, 299 communes et 22 bassins de risques. La cartographie et la notice explicative de l'atlas de la Lys Aval (17 communes) ont été soumises à l'avis du syndicat mixte du SAGE de la Lys ainsi qu'aux services de l'État concernés. Il sera diffusé au premier semestre 2008. La nouvelle programmation de l'AZI permettra de couvrir 28 bassins de risques, soit un linéaire de 1300 km de cours d'eau.

L'atlas de la Scarpe inférieure (56 communes) et du bas-Escaut (10 communes) est en phase d'études préalables, en partenariat avec le parc naturel régional Scarpe-Escaut. Le levé topographique au laser permettra d'accéder à une meilleure précision pour modéliser le relief de la vallée.

Les conclusions de la mission interministérielle d'inspection sur le territoire des waterings ont conduit à prendre en compte les quelques 150 km linéaires de canaux principaux au programme de l'AZI. Cet important linéaire devra intégrer les risques de débordement des canaux en tenant compte de facteurs techniques (défaillance d'ouvrages ou pannes d'alimentation électrique) et humains (mode de gestion des ouvrages hydrauliques). Les effets du changement climatique pourront également conduire à y considérer l'aléa de submersion marine.

Un effort financier sur la prévention des inondations : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Assurant la coordination régionale de l'avancement des PAPI, la DIREN est également le service technique d'appui concernant les vallées de l'Aunelle-Hogneau.

Lancés en 2005, les travaux des PAPI ont démarré en 2006 et se sont poursuivis en 2007 grâce à la prolongation de leur mise en œuvre jusqu'à fin 2008. Ce délai supplémentaire a permis notamment au PAPI de la Lys d'élaborer un nouveau programme d'un montant (environ 19 M€) trois fois supérieur à celui prévu à l'origine. S'étalant jusqu'en 2013, les travaux et études planifiés concerneront désormais l'ensemble de la Lys et de ses affluents.

Les plans de prévention des risques d'inondation : 30 communes supplémentaires couvertes...

Dans le Pas-de-Calais, les PPRi de Loison-sous-Lens et de Mazingarbe ont été approuvés le 4 septembre 2007. Le PPR littoral des côtes à falaises du Boulonnais (10 communes) a été approuvé le 22 octobre 2007. Le PPRi de l'Aa supérieur a fait l'objet d'une seconde enquête publique, ce qui a permis d'intégrer des secteurs inondables sur la



L'atlas concerne
1299,60 km de cours d'eau

Avancement

Diffusé sur papier et Internet : 693,3 km soit 53%

Etudes réalisées non diffusées : 140 km soit 11%

En cours d'études préalables : 133,3 km soit 10%

Etudes non démarrées : 333 km soit 26%

partie amont de l'Aa. Dans le Nord, le PPRi de l'Yser (27 communes) a été approuvé le 28 décembre 2007. Les PPR d'inondation par ruissellements de Wahagnies-Ostricourt (5 communes) et le PPR mouvement de terrain du Valenciennois (5 communes) ont été soumis à enquête publique. Sur la base d'une étude réalisée par la DIREN, il sera proposé au préfet du département du Pas-de-Calais l'abrogation de 110 arrêtés de prescription de PPRi dans un premier temps, compte tenu des faible fréquence et intensités des phénomènes observés sur ces 110 communes pendant les 20 dernières années.

...mais encore un travail important à réaliser

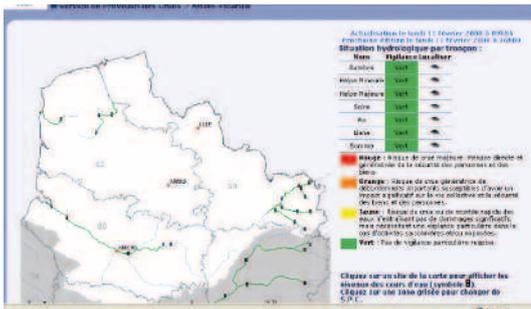
Sur les 902 PPR inondation prescrits dans la région, 102 sont approuvés, 30 sont appliqués par anticipation, 108 sont au stade de la concertation et 172 sont en cours d'étude.

Sur les 29 PPR littoraux prescrits, 10 sont approuvés et les autres sont en cours d'études.



Anticiper les crues : le système est opérationnel

Afin d'anticiper les crises et de responsabiliser les citoyens, le système de vigilance crues permet de fournir une information accessible par chacun 24h/24 et 7 jours/7. En 2008, le périmètre de suivi sera étendu à la Lys et à une partie de ses affluents. Depuis la fin de l'année 2007, la vigilance de crue est associée à la vigilance météorologique. Elle est accessible sur www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Bilan Les Plans de Prévention des inondations PPR Inondations et Littoraux

Total prescrits

931

Avancement : 921

112 30 108 172 499

Inondations

Total prescrits Nord

429

Avancement Nord : 226

60 33 110 226

Total prescrits Pas-de-Calais

473

Avancement Pas-de-Calais : 273

42 30 85 43 273

Total prescrits Nord - Pas de Calais

902

Avancement Nord - Pas de Calais : 902

102 30 118 153 499

Littoraux

Total prescrits Nord

0

Avancement Nord

0

Total prescrits Pas-de-Calais

29

Avancement Pas-de-Calais : 29

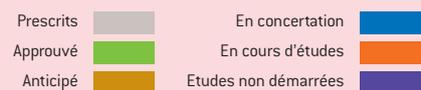
10 19

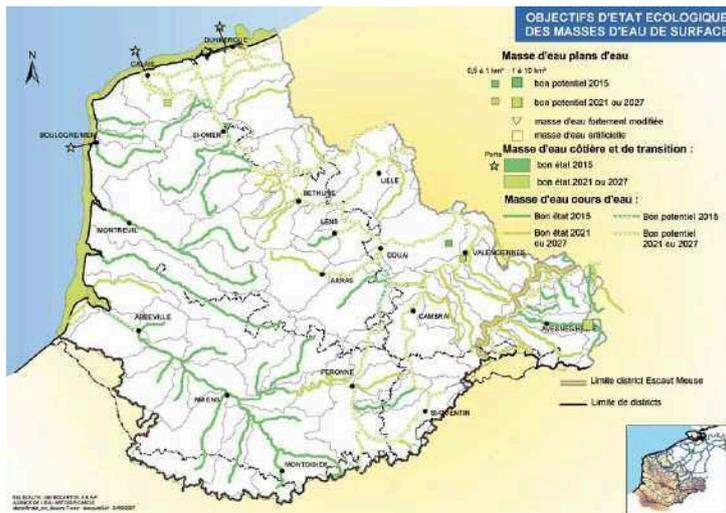
Total prescrits Nord - Pas de Calais

29

Avancement Nord - Pas de Calais : 29

10 19





Prévision des crues

7 cours d'eau

du bassin Artois-Picardie

ont été surveillés en 2007 :

- La Liane et l'Aa supérieure dans le Pas-de-Calais.
- La Sambre, l'Helpe Mineure, l'Helpe Majeure et la Solre dans le Nord.
- La Somme à l'aval de Bray-sur-Somme.

1.2 • La prévention des risques technologiques

La prévention des accidents technologiques est au cœur des priorités dans la région. Plusieurs chantiers ont fortement mobilisé la DRIRE dont la poursuite de la mise en oeuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Le renforcement de la sécurité des établissements Seveso

Le réexamen de la sécurité des 47 sites Seveso seuil haut principalement au travers des études de dangers s'est poursuivi pour réduire les risques à la source, en prescrivant des programmes d'amélioration par des arrêtés préfectoraux. Toutes les études des dangers sont dans la phase finale d'analyse ou ont déjà fait l'objet d'un donner acte. Ces études, après compléments, serviront de base pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

La préparation des PPRT

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Leur objectif est à la fois de réduire les risques à la source, de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future, et de favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes (industriels, collectivités locales, riverains, services de l'Etat...). Les PPRT concernent les établissements Seveso seuil haut. En lien avec les exploitants, la DRIRE réalise la cartographie des aléas tandis que la DDE étudie les enjeux autour des sites et les mesures d'urbanisme (travaux sur les habitations, préemption, délaissement, expropriation).

37 PPRT doivent être élaborés autour des sites AS (Seveso seuil haut) de la région : ces PPRT sont

répartis en 4 phases. Pour les 9 PPRT de phase 1 et les 8 PPRT de phase 2, les compléments aux études des dangers ont été remis par les industriels sauf pour 1 site (Produits chimiques de Loos) et sont en cours d'analyse par l'inspection des installations classées avant que les plans ne soient prescrits. En 2007, en plus du PPRT de Mazingarbe qui a été approuvé le 20 mars, 4 autres PPRT ont été prescrits : TOTALGAZ à Arleux, CRODA UNIQUEMA à Chocques, SOGIF à Douai, NOBEL EXPLOSIF France à Eth. La mise en place des CLIC (comités locaux d'information et de concertation) s'est poursuivie et l'ensemble des CLIC devrait être mis en place début 2008.

Le programme d'inspections renforcées

Chaque site Seveso seuil haut a fait l'objet d'au moins une inspection renforcée dans le cadre de ce programme d'inspections.

La réduction de l'utilisation de l'ammoniac

L'ammoniac est un gaz toxique mortel, fréquemment utilisé comme liquide frigorigène. Techniquement, d'autres substances moins dangereuses peuvent souvent le remplacer. Dans le cadre de son action entamée depuis plusieurs années, la DRIRE incite les industriels concernés à étudier la substitution, puis de la mettre en oeuvre si elle est réaliste d'un point de vue technico-économique, ou de diminuer les quantités mises en oeuvre.



Un programme d'inspections inopinées a été mis en œuvre afin de vérifier la conformité de certaines installations de réfrigération par rapport à l'arrêté ministériel du 16 juillet 1997.

Ce programme a porté sur 24 installations et a mis en évidence un certain nombre de non conformités dans la moitié des cas, conduisant à dresser 10 procès verbaux de contravention.

La réduction des risques dans les silos et les dépôts d'engrais à base d'ammonitrates

Très mobilisée sur l'amélioration de la sécurité des 48 silos soumis à autorisation, l'inspection s'attache à contrôler ces sites et poursuit l'examen des études de dangers. Pour les 13 silos à enjeux très

importants (SETI), les efforts ont porté sur la mise en place de mesures de réduction du risque.

Par ailleurs, une campagne d'inspections inopinées a été réalisée sur les SETI du Pas-de-Calais permettant de constater une amélioration de la maîtrise de l'empoussièremment.

Concernant les dépôts d'engrais et suite à la révision de la nomenclature des installations classées de 2005, il ne subsiste dans la région que 12 dépôts d'engrais soumis à autorisation qui ne stockent plus d'engrais sujets à décomposition auto-entretenue (DAE). Dans l'attente de la révision de l'arrêté ministériel du 10 janvier 1994, l'inspection a proposé l'encadrement de la majorité de ces sites par arrêtés préfectoraux afin de poursuivre la réduction des risques.

Flashs

Le contrôle des Plans d'opération internes : bilan satisfaisant

Le contrôle de l'opérabilité des POI (plans d'opération interne) dans les dépôts de liquides inflammables

Une opération de contrôle a été réalisée sur 7 sites classés AS (Seveso seuil haut), en dehors des heures habituelles d'ouverture afin de vérifier, sur un scénario fictif d'incendie d'un feu de cuvette, que tous les moyens et procédures nécessaires pour combattre un incendie en dehors des périodes habituelles de présence des agents sur le site étaient bien opérationnels. Ce contrôle a montré que dans l'ensemble, le plan d'opération interne était applicable dans des délais raisonnables.



Les 3^{èmes} assises nationales des risques technologiques seront organisées le 16 octobre 2008 à Douai. Parmi les thèmes pressentis figurent notamment la responsabilité de l'exploitant et de l'Etat, les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), l'implication des collectivités locales autour de ce thème des risques, le transport de matières dangereuses, la démocratie écologique et les risques émergents.



1.3 • La sécurité des sites miniers, des carrières et des équipements sous pression

L'action de la DRIRE en terme de sécurité concerne les sites miniers, les carrières les véhicules et les équipements sous pression.



La mine : une page se tourne

L'exploitation charbonnière a duré plus de 150 ans dans la région. 2 millions de tonnes ont été extraites. Après la 2^{ème} guerre mondiale, l'industrie minière employait 250 000 personnes, soit l'équivalent de tous les salariés de l'industrie de la région aujourd'hui. Au 31 décembre 2007, une page s'est tournée. Charbonnages de France a été dissout.

Avant cette date, tous les travaux de renonciation ont été menés à leur terme par la DRIRE. Grande satisfaction puisqu'en 2000, il y avait 28 dossiers d'arrêt de travaux miniers et 43 demandes de renonciation de concession à instruire.

Tous les droits et obligations de Charbonnages de France sont repris par l'Etat. Celui-ci confie un certain nombre de tâches au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour l'assister.

La DRIRE, en collaboration avec les services de l'Équipement de chaque département, a proposé aux Préfets du Nord et du Pas-de-Calais une démarche pour lancer les Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM). Elle a aussi instruit la demande d'extension de la concession Poissonnière déposée par la SA GAZONOR qui exploite le grisou.

Dans les carrières, des contrôles ont été réalisés donnant lieu, en 2007, à 72 rapports, dont 69 avec présence sur place d'inspecteurs. Les garanties financières ont fait l'objet d'une attention particulière. L'élaboration d'un schéma départemental des carrières a été relancée.

Resserrement de la surveillance des centres agréés pour le contrôle technique des véhicules

La DRIRE vérifie la qualité de la mise en œuvre des contrôles techniques réalisés par des organismes agréés tenus de respecter un cahier des charges et des procédures précises. Une réflexion est en cours pour améliorer l'efficacité de l'exercice de cette mission afin de définir des orientations et un plan d'action. Les 280 centres de contrôle technique des véhicules légers ont réalisé en 2007 près de 1 170 000 visites techniques. Un tiers d'entre eux ont fait l'objet d'opérations de surveillance pour lesquels 448 observations ont été formulées. 9 centres ont fait l'objet de suspension temporaire de leur agrément par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais.

Les centres de contrôle technique des véhicules poids lourds ont effectué près de 70 000 visites soit 6 % du parc national. Ces 16 centres ont été inspectés et 260 observations ont été formulées ; 2 contrôleurs ont fait l'objet de suspension temporaire de leur agrément.

0825 300 763 : un accueil téléphonique à l'écoute des usagers

Près de 12.000 appels téléphoniques de particuliers souhaitant immatriculer leur véhicule importé de l'étranger ont transité par un accueil téléphonique permanent composé d'une dizaine de collaboratrices apportant un véritable service aux usagers.

La surveillance des organismes habilités et la surveillance des équipements sous pression

La surveillance des organismes habilités

La DRIRE surveille les organismes auxquels, l'Etat a délégué la surveillance des équipements sous pression de gaz, d'air ou de liquide, utilisés par des industriels, artisans ou particuliers.

Cette surveillance consiste en l'organisation de visites inopinées d'actions réalisées par les organismes et de visites d'examen du système qualité.

Les plates-formes chimiques et pétrolières sont en mesure d'adopter la reconnaissance de leur service inspection pour suivre leurs équipements sous pression. Deux renouvellements de cette reconnaissance ont été accordés en 2007 après un audit de la DRIRE. Une surveillance en complément de ces audits est réalisée par les agents de la DRIRE. Les référentiels pour ces audits, ayant évolué depuis deux ans, une action particulière sur les nouvelles exigences a été réalisée. Les surveillances des organismes et des services inspection n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnement grave.

La surveillance du parc d'équipements sous pression : situation contrastée

Le suivi par les exploitants de ses matériels selon les exigences réglementaires est une première garantie de la sécurité des équipements sous pression. Les agents de la DRIRE peuvent s'assurer de cette vérification en toute circonstance. Pour l'année 2007, deux opérations ont été réalisées.

La première visait des établissements industriels de moyenne importance et en majorité dans l'industrie agro-alimentaire. Elle a révélé des écarts mineurs dans les périodicités de contrôle.

La seconde visait les réservoirs d'air comprimés utilisés dans 115 ateliers de réparation automobile, après avoir informé les organisations syndicales professionnelles concernées. Dans près de la moitié des cas, des irrégularités ont été vues, essentiellement parce que les visites périodiques de ces réservoirs ne sont pas faites. Une action de sensibilisation des professionnels sera faite en 2008, ainsi qu'un nouveau contrôle dans les mois à venir.

Deux accidents d'équipements sous pression ont été déclarés à la DRIRE, sans conséquence humaine.

Le contrôle inopiné des balances destinées à la vente au public : des progrès à réaliser

La DRIRE a organisé le contrôle de 379 balances utilisées par des commerçants pour la vente au grand public. Cette opération, menée après avoir averti les organisations syndicales professionnelles concernées, fait suite à l'opération menée en 2006 qui avait montré des résultats médiocres. L'opération 2007 conduit à relever 52 irrégularités, résultat non satisfaisant.

Le contrôle de la situation de 269 compteurs équipant les camions de livraison de fuel domestique des 109 entreprises régionales et contrôle physique de 97 de ces véhicules aboutissent au relevé de 21 irrégularités. Le contrôle des analyseurs de gaz et opacimètres dans 115 garages de la région permet de relever 27 irrégularités. Outre ces opérations particulières, les activités en Métrologie légale de la DRIRE ont porté sur 175 visites d'organismes.

Objectifs 2008

- > Elaborer 16 plans de prévention des risques technologiques.
- > Piloter l'élaboration de 51 plans de prévention des risques naturels.
- > Lancer la démarche d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Miniers.
- > Poursuivre la mise en sécurité des anciens sites miniers identifiés.
- > Mettre en œuvre de façon anticipée la directive européenne sur les inondations. Il s'agit de débiter les travaux d'un schéma de risques à l'échelon du bassin Artois-Picardie.
- > Poursuivre les études sur les risques littoraux en lien avec le changement climatique : finaliser les études topographiques.
Engager une démarche de maîtrise de risques dans les waterings.
- > Terminer l'atlas de zones inondables de la Lawe et poursuivre la réalisation de celui de la Scarpe.
- > Renforcer la sécurité des établissements Seveso (renforcement de la compétences des inspecteurs par la mise en place de formations spécifiques, mises à jour des études de dangers, démarche de maîtrise des risques, inspections des systèmes de gestion de la sécurité, mise en place et fonctionnement des CLIC).
- > Étendre la surveillance des crues de prévision des crues à la Lys et ses principaux affluents.
- > Suivre les mesures de surveillance réalisées par le département Prévention, Sécurité Minière du BRGM.
- > Poursuivre l'amélioration de la sécurité des silos de stockage de céréales.
- > Poursuivre l'amélioration de la sécurité des dépôts d'engrais à base de nitrate d'ammonium.
- > Programmer des actions spécifiques concernant les dépôts et ateliers utilisant des peroxydes organiques.
- > Poursuivre les contrôles pour la prévention des pollutions accidentelles (étanchéité et état des cuvettes de rétention, état des fonds de bacs d'hydrocarbures).
- > Poursuivre la surveillance des centres de contrôle des véhicules.
- > Participer à une opération nationale de contrôle des instruments de mesure.



2 La protection des ressources

Un large éventail d'actions, de moyens, d'outils a été déployé pour conserver la biodiversité et préserver l'eau. Les efforts conjoints DRIRE DIREN permettent d'améliorer la lutte contre les pollutions.

Zoom régional

Le Nord - Pas de Calais, est l'une des régions françaises les plus artificialisées où l'on dénombre la plus faible part d'espaces naturels. Elle présente cependant une biodiversité d'une grande richesse et abrite une mosaïque de milieux et de paysages remarquables.

Cette biodiversité est fragilisée par la pression touristique, l'urbanisation, les activités économiques, le développement des infrastructures de transport et de déplacements.

La région est totalement classée en zone vulnérable pour les nitrates, l'eau potable provient de la nappe de la craie et les cours d'eau sont caractérisés par un faible débit, en raison de leur faible pente.

Les rejets industriels sont en baisse et les collectivités ont amélioré les capacités de traitement des stations d'épuration même si les rejets augmentent du fait du traitement de volumes plus importants. La qualité des cours d'eau, des eaux de baignade et conchylicole s'est améliorée.

La région compte 538 sites et sols pollués ou potentiellement pollués, soit près de 14% des sites français.

Enjeux régionaux

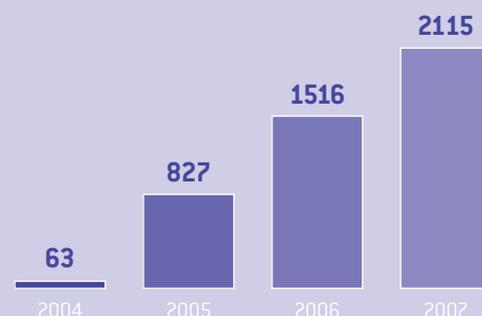
- Conserver et reconquérir la biodiversité.
- Améliorer la qualité des cours d'eau.
- Restaurer la qualité des nappes.
- Réduire les pollutions diffuses (nitrates et pesticides).
- Assurer la gestion durable des eaux littorales et des estuaires.
- Conforter la protection des sites classés.
- Connaître et réduire les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.
- Réduire les rejets atmosphériques industriels notamment pour les métaux lourds et les composés organiques-volatils (COV).
- Connaître les impacts liés au plomb d'origine industrielle dans les sols.

Fait marquant



Sauvegarder le patrimoine naturel international

Pour préserver la biodiversité, la CITES (Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) a établi un réseau mondial de contrôle du commerce international des espèces sauvages les plus menacées ou encourant un risque sérieux. Cela concerne les plantes, animaux et produits dérivés. Une très nette augmentation des demandes est observée :



Cette progression est liée, entre autres, à la régularisation d'élevages amateurs de tortues en particulier, de détention d'espèces dans les Parcs Zoologiques ou au transfert d'une espèce vers un autre lieu d'accueil et à l'organisation d'expositions mettant en valeur des espèces concernées.

Sur les 2115 demandes déposées et instruites à la DIREN en 2007, plus de 70 % concernent des permis d'importation et 27 % les certificats intracommunautaires.



2.1 • La conservation de la biodiversité et des milieux

De nouvelles avancées en région pour Natura 2000 avec la finalisation du réseau terrestre et la mise en place d'inventaires pour une meilleure connaissance du patrimoine géologique et du milieu naturel.

NATURA 2000 : plus de la moitié des documents d'objectifs sont signés

La DIREN poursuit l'action engagée depuis 1988 pour le classement de sites au niveau européen pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages.

En ce qui concerne la Directive "habitat", l'extension faite du site "Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales", principale station de l'Ache rampante, a permis de finaliser le réseau terrestre en région.

28 sites représentant 18 202 ha soit 1,47 % du territoire régional ont été désignés comme sites d'importance communautaire (SIC) en décembre 2004 par la Commission Européenne.

En ce qui concerne la Directive "oiseaux", neuf zones de protection spéciale sont désignées par arrêté ministériel représentant 36 864 ha soit 2,66 % de la surface terrestre.

L'outil local mis en place pour l'application des deux directives est le document d'objectifs (DOCOB), qui fixe un programme concerté technique et financier d'actions permettant d'atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces communautaires. Natura 2000 est une des mesures majeures de la programmation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Par la mobilisation des financements du MEDAD et du FEADER, quatre nouveaux DOCOB ont été lancés en 2007. Ainsi 22 DOCOB sont en cours ou achevés sur 37 à réaliser. Onze documents d'objectifs sont opérationnels fin 2007 et permettent ainsi la contractualisation avec les propriétaires et les gestionnaires. Trois contrats Natura 2000 ont été signés en 2007. L'instruction des contrats est assurée par les DDAF, selon le cadrage défini avec la DIREN.

Avec la parution de la Stratégie nationale des aires marines protégées, l'Etat a engagé une capitalisation des connaissances du milieu marin afin de préparer la désignation en 2008 de nouveaux sites Natura 2000 en mer.

L'inventaire régional du patrimoine géologique

Pour élaborer l'inventaire des richesses géologiques, une méthode nationale a été mise en œuvre par le Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Un premier état des lieux de ce patrimoine et de ses besoins de protection avait été réalisé en 1997 par le Conservatoire de Sites Naturels du Nord et du Pas de Calais. Une commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) a été mise en place pour suivre et pour participer activement à la réalisation de cet inventaire, finalisé et validé fin 2007 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Sur les 57 sites de l'inventaire, 17 concernent le Nord et 40 le Pas-de-Calais.

La modernisation des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF).

Outils de connaissance du milieu naturel, les ZNIEFF permettent d'orienter la gestion des milieux et les politiques environnementales. Pour conserver sa crédibilité et sa valeur scientifique l'inventaire établi en 1988 est en cours de modernisation. L'année 2007 a permis de poursuivre l'inventaire amorcé en 2006 sur la zone Scarpe Escaut Sensée, par des inventaires sur la frange littorale. Ils se poursuivront zone par zone pour couvrir à terme le territoire régional. Pour faciliter la réalisation de cet inventaire, la DIREN a développé une information spécifique (plaquette, information régulière sur internet) en liaison étroite avec les scientifiques et les représentants des gestionnaires du milieu rural.



L'opération grand site des deux caps en phase opérationnelle

Les interventions intègrent la préservation du site tout en aménageant l'accueil du public, en s'interdisant tout aménagement lourd, en respectant l'esprit des lieux, en amenant une qualité des interventions au regard des paysages et de l'identité du site, en prévoyant la réversibilité des aménagements. L'Etat, les Collectivités, en particulier le Conseil Général ont mis en commun leurs compétences spécifiques afin de concrétiser la première phase du projet.



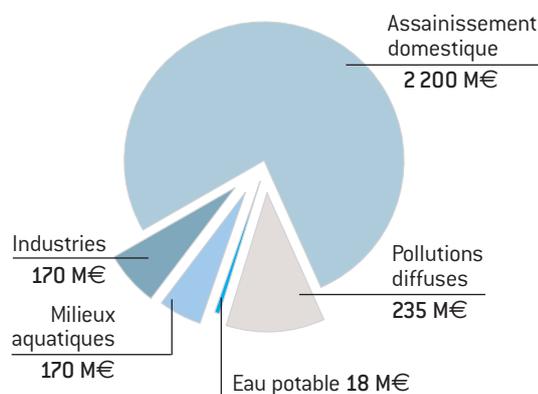
2.2 • La préservation de l'eau et des milieux aquatiques

Action régaliennne et planification, connaissance et gestion, analyse économique et modélisation : en 2007, une large panoplie de moyens d'action a été déployée pour préserver l'eau et les milieux qui s'y rattachent. Avec en ligne de mire le rendez-vous de 2015 fixé par l'Union européenne pour l'atteinte du bon état.

Reconquête du bon état de l'eau : 2 800 millions d'euros de travaux planifiés entre 2010 et 2015

La révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et l'écriture du programme de mesures ont été menées sous la conduite de la DIREN et de l'agence de l'eau. Ces documents ont été soumis le 14 décembre 2007 au comité de bassin Artois-Picardie. Leur préparation a reposé sur une large concertation avec des acteurs locaux : 12 réunions locales dans le bassin ont été tenues en 2007, pour lesquelles les instances de bassin ont été très sollicitées ainsi que les services de l'État. Dans le prolongement de ces travaux, le programme de surveillance des eaux arrêté en 2006 a été complété et adapté, le contrôle des eaux est désormais plus structuré.

Coûts du programme de mesures 2010 - 2015 : 2 800 millions d'euros sur 60 ans



Répondant aux obligations de la directive européenne du 23 octobre 2000 (directive cadre sur l'eau), les documents fixeront d'une part les objectifs environnementaux pour les 102 masses d'eau du bassin (rivières, nappes souterraines, littoral) et d'autre part le contenu d'un plan d'action destiné à améliorer la qualité des eaux. Les objectifs devront être atteints en 2015, 2021 ou 2027 selon les cas. Avant l'adoption définitive de ces documents prévue en 2009, le public sera consulté du 15 avril au 15 octobre 2008, ainsi que les principales collectivités locales. Le coût de la reconquête de l'eau a été estimé à 2,8 milliards d'euros de travaux pour 2010-2015, soit l'équivalent d'une augmentation moyenne par an de facture de l'eau égale à 30€ par habitant du bassin, soit 4,10 euros/m³.

La gestion des poissons migrateurs est relancée

Le nouveau plan de gestion des poissons migrateurs a été arrêté le 9 juillet 2007 par le préfet coordonnateur de bassin après une large concertation. Il concerne cinq espèces (anguille, truite de mer, alose, lamproie et saumon). Il porte sur la période 2007-2012 et fixe le cap pour aller plus avant dans la reconquête des populations de poissons migrateurs et dans la réduction des obstacles à leur circulation dans les cours d'eau. Sa mise en œuvre permettra aux poissons migrateurs d'atteindre leurs zones de reproduction ou de développement et de favoriser le transport naturel des sédiments pour éviter l'envasement des frayères. Le plan contribuera à l'application du règlement européen pour la gestion de l'anguille, menacée d'extinction, adopté en 2007 par l'Union européenne. Les mesures phares portent sur l'aménagement ou l'effacement de barrages et d'autres ouvrages hydrauliques qui forment des obstacles infranchissables pour lesquelles un gros retard avait été observé dans le bassin. Le plan est disponible sur le site internet de la DIREN.

Comme suite à l'adoption de ce plan, le préfet du département du Pas-de-Calais a demandé, par voie de mise en demeure, aux propriétaires de ces ouvrages de faire le nécessaire.



La connaissance de la ressource souterraine en eau progresse

La DIREN a réalisé en 2007 une étude sur 13 bassins versants stratégiques en termes de ressources en eau, pour disposer d'un outil permettant d'améliorer la gestion des masses d'eaux souterraines au sens de la directive cadre sur l'eau. Le logiciel TEMPO, fruit de ce travail, a été développé par le BRGM. Appliqué dans le bassin, il permettra d'avoir une meilleure connaissance de la ressource globale disponible à l'échelle de bassins hydrographiques. Cette connaissance s'étend aux conséquences de futurs prélèvements sur les milieux, en particulier sur l'alimentation en eau des rivières et autres milieux aquatiques. L'action sera poursuivie en 2008 pour couvrir d'autres bassins versants.

La police de l'eau mobilisée sur les priorités du bassin

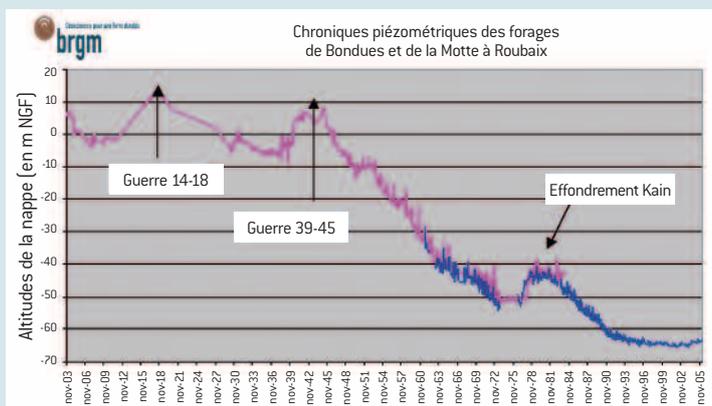
La DIREN pilote au niveau régional les services départementaux de police de l'eau, créés en 2006, et les MISE (mission inter-services de l'eau). À ce titre, une expertise a été apportée en 2007 pour guider l'instruction des dossiers d'infiltration des eaux pluviales des installations classées soumises à déclaration. Elle a également démarré une réflexion qui aboutira en 2008 à une cartographie des cours d'eau en région Nord - Pas de Calais. Au titre de la délégation de bassin Artois-Picardie, elle a préparé les décisions du préfet coordonnateur de bassin pour des sujets dont les enjeux nécessitent un cadre de réflexion et d'action commun aux services de police de l'eau, en particulier l'application des directives européennes et la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

Fait marquant

Un colloque international sur la nappe du calcaire carbonifère de Roubaix -Tourcoing

La nappe d'eau souterraine du calcaire carbonifère de Roubaix-Tourcoing est exploitée en France (notamment pour l'alimentation de l'agglomération lilloise) et en Belgique. Surexploitée depuis de nombreuses années, elle a fait l'objet d'un colloque international le 6 février 2007 sous l'égide de

l'Académie de l'eau. Le préfet coordonnateur de bassin et la DIREN ont fait connaître le point de vue de l'État sur l'important enjeu de non dégradation de cette nappe phréatique cruciale pour la métropole lilloise. Après un diagnostic commun, ce colloque a mis en évidence une volonté partagée de mettre en place une démarche cohérente et durable, en améliorant la connaissance de la nappe et en en développant une modélisation concertée.



Les acteurs locaux s'approprient les objectifs et règles de gestion intégrée de l'eau

Outil de planification, le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) définit les objectifs et les règles relatifs à la gestion intégrée de l'eau. Élaboré collectivement par une commission locale de l'eau (CLE), un SAGE fixe dans un périmètre hydrographique cohérent des principes généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et ses textes d'application ont ouvert également aux SAGE la possibilité d'édicter des règles d'utilisation de la ressource en eau. La DIREN a fait connaître en 2007 ces nouvelles dispositions aux SAGE du bassin Artois-Picardie et a associé leurs responsables aux travaux d'élaboration du SDAGE et du programme de mesures.

Les événements marquants dans les procédures d'élaboration des SAGE ont été l'adoption du SAGE Scarpe Aval par sa CLE et l'installation par l'État de la CLE du SAGE Marque - Deûle en septembre 2007. La couverture du Nord - Pas de Calais des SAGE existants ou en émergence est désormais complète, ce qui conforte la très bonne situation de la région au plan national, (50% des SAGE sont élaborés ou en cours d'élaboration à l'échelon français).



2.3 • La lutte contre les pollutions

Les efforts conjugués de la DRIRE et de la DIREN permettent de réduire les trois principales pressions polluantes sur l'eau et les autres milieux : les collectivités et ménages, l'agriculture et l'industrie. Sans oublier la préparation aux pollutions marines en cas de marée noire.

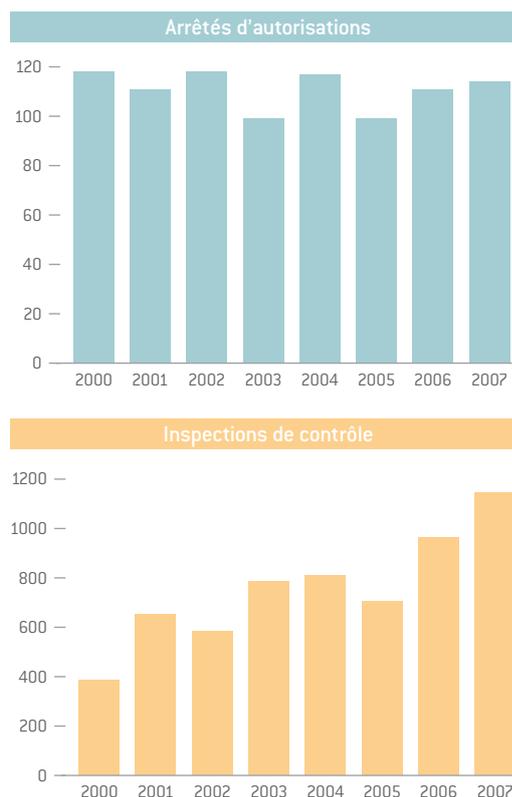
Inspecter les installations classées

L'activité environnement industriel sol-sous-sol regroupe les missions d'inspection des installations classées, de police des mines et d'inspection du travail dans les carrières.

Les missions principales sont la prévention des risques accidentels ou chroniques, pour les personnes et l'environnement. Dans le Nord Pas de Calais, 65 inspecteurs des installations classées de la DRIRE réglementent et contrôlent 1 720 sites soumis à autorisation.

En 2007, 114 arrêtés d'autorisation et de nouveaux arrêtés complémentaires ont réglementé les sites. Ces prescriptions sont contrôlées : l'inspection des installations classées a mené 1146 inspections et a diligenté 725 contrôles inopinés (eau, air, légionelles) pendant l'année.

Une activité d'instruction stable et des inspections en hausse



Etablir le bilan décennal des établissements IPPC

Le Nord - Pas de Calais compte 405 établissements relevant de la directive "IPPC" (Integrated Pollution Prevention and Control) dont 314 établissements industriels. Ces établissements doivent remettre un bilan de fonctionnement tous les 10 ans. Ces bilans permettent à l'inspection des installations classées de réaliser un point sur les prescriptions relatives à ces installations et de les adapter aux meilleures technologies disponibles.

Diminuer les rejets de substances dangereuses dans l'eau

L'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique a débuté en 2003. Elle doit permettre de détecter puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. Il s'agit de lutter contre des pollutions présentes en petite quantité, mais potentiellement toxiques. La première phase de cette action, consacrée à la recherche des polluants, s'est achevée en 2007. 345 établissements étaient initialement programmés pour l'action. 194 ont finalement fait l'objet de mesures. La synthèse des résultats obtenus permettra de cibler les établissements pour lesquels des actions de réduction devront être entreprises.

Réduire les prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse

Pour les gros consommateurs d'eau, l'inspection a continué à prescrire la réalisation d'une étude technico-économique pour la réduction des usages de l'eau en cas de sécheresse. Ces études permettront de définir, pour chacun de ces gros consommateurs, les réductions de consommation à prescrire en cas de situation hydrologique sensible.



Prévenir les risques sanitaires

Le Plan Régional Santé Environnement

La DRIRE, la DRASS et la DRTEFP ont élaboré conjointement le Plan Régional Santé Environnement en 2005 et 2006. Ce plan a été signé en mai 2006. Trois axes mobilisent l'inspection des installations classées :

- La prévention de la légionellose avec le contrôle des exploitants de tours aéro réfrigérantes.
- La réduction des émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle avec l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs (métaux, mais aussi benzène, Chlorure de Vinyle Monomère et dioxines).
- L'amélioration de la prévention du saturnisme infantile, par le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués. Une action visant les sites et sols pollués est à mener dans ce cadre.

La prévention de la légionellose

En 2007, l'inspection des installations classées a encore mené des actions particulières afin d'améliorer la prévention de la légionellose. Indépendamment de l'amélioration continue du recensement des tours aéro-réfrigérantes (TAR) humides et des actions de communication auprès des exploitants et du public, la DRIRE a poursuivi ses actions de contrôle par le suivi et la vérification de l'autosurveillance menée par les exploitants, mais aussi en diligentant chaque année une campagne de contrôles inopinés. En 2007, 728 prélèvements ont ainsi été réalisés.

Flash

10 cas groupés de légionellose Août - septembre 2007 sur le secteur de Harnes

L'enquête épidémiologique a permis d'identifier une zone à risque de 5 km autour de Harnes, sur la base des lieux de résidence et de fréquentation des patients. L'enquête environnementale a réalisé l'inventaire des sources potentielles de contamination dans la zone identifiée à risque. Les établissements disposant de Tours Aéro-Réfrigérantes (TAR) ont été recensés et des prélèvements ont été réalisés (21 contrôles réalisés en 2 jours), ne montrant aucun dépassement. Par ailleurs, 6 stations d'épuration disposant de bassins d'aération avec ventilateurs de surface ont été contrôlées (1 station contenant une concentration de légionelles supérieure aux normes).

Dès réception des premiers résultats, la DRIRE a demandé à l'exploitant concerné par le dépassement, la mise en œuvre des mesures nécessaires. L'objectif était de prévenir immédiatement tout envoi d'aérosol contenant ou susceptible de contenir de la légionella pneumophila en provenance de ses installations, notamment au niveau de la station d'épuration. Cette demande a conduit notamment à l'arrêt des aérateurs de surface de cette station.

Une réduction importante des émissions toxiques pour la santé

L'action vise à élaborer une stratégie pour engager ou poursuivre la réduction des émissions dans l'air du benzène, du chlorure de vinyle monomère, du cadmium, des dioxines, du plomb et du mercure. L'exposition à ces substances peut en effet aboutir à des pathologies telles que des cancers, des troubles neurologiques et/ou reprotoxiques. Les objectifs

globaux de réduction des émissions sont fixés pour chacune des substances visées et sont déclinés en mesures à mettre en œuvre dans chacun des secteurs industriels concernés en tenant compte des actions déjà engagées. La réduction de ces émissions devrait atteindre d'ici à 2010 35 à 85 % selon les polluants. Ces objectifs ont été déjà dépassés pour plusieurs polluants du fait de la forte réduction des émissions ces dernières années

Bilan d'étape de la réduction en Nord - Pas de Calais

Substances (année de référence)	Objectifs nationaux		Emissions des 29 établissements de la liste Nord Pas de Calais		
	% de réduction 2005 (année de référence)	% de réduction 2010 (année de référence)	Année de de référence	2006	% de réduction 2006 (année de référence)
Benzène (2001) (kg)	-	- 25 à - 35%	736 840	148 094	- 80%
Plomb (2000) (kg)	- 45%	- 65%	53 344	13 585	- 75%
Cadmium (2000) (kg)	-	- 50%	1 538	468	- 70%
Dioxines (2000) (g) *	- 60%	- 85%	54	18,64	- 65%
CVM chlorure de vinyle (2000) (kg)	- 30%	- 35 à - 40%	15 000	9 100	- 39%
Mercure (2000) (kg)	-	-	807	488	- 40%

* Rejets de dioxines pour l'ensemble des établissements de la région recensés dans l'industrie au Regard de l'Environnement (y compris les usines d'incinération d'ordures ménagères).

Evaluer les risques des sites et sols pollués

La région est fortement concernée par les problématiques de pollution des sols (538 sites recensés sur la base BASOL). Le taux de surveillance des eaux souterraines potentiellement touchées par des sites pollués atteint 66%. En 2007, une soixantaine d'arrêtés préfectoraux complémentaires préparés par l'inspection des installations classées ont prescrit des études ou des travaux sur des sites pollués ou potentiellement pollués.

Par ailleurs, l'action nationale de connaissance des impacts liés au plomb d'origine industrielle dans les sols s'est poursuivie dans la région Nord - Pas-de-Calais et concerne 39 sites en activité, auxquels des diagnostics de sols ont été prescrits.

Lutter contre l'effet de serre

Plus de 10% des installations nationales concernées par l'application du Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ 2, portant sur la période 2008-2012) sont situées dans le Nord - Pas-de-Calais. Elles représentent plus d'un sixième des quotas alloués au plan national et sont actuellement dans une situation de "surallocation" (émissions inférieures de près de 16% par rapport aux quotas alloués). L'effort de réduction supplémentaire demandé par

rapport aux quotas du PNAQ 1 est de 11,8% pour ces installations régionales situées essentiellement dans le secteur de l'industrie lourde.

Résorber le stockage des déchets

Quatre stockages de pneumatiques usagés ont été recensés sur la région. Suite à l'action de l'inspection, l'un a été résorbé en 2001 et un autre en novembre 2006. Pour les deux derniers, une enquête est diligentée afin de retrouver les producteurs des déchets.

Organiser la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures sur le littoral

La préparation à la gestion de crise en cas de pollutions par les hydrocarbures reste d'actualité, le détroit du Pas-de-Calais étant le plus fréquenté du monde. Valorisant l'expérience acquise lors de la crise du Tricolor en 2002, la DIREN a réuni le 27 juin 2007 les experts de l'environnement à même d'intervenir dans la région en cas de marée noire. Lors d'une pollution marine accidentelle, les experts assisteront le PC de crise ou seront présents sur le terrain pour orienter les tâches des secours. La rencontre a débouché sur une organisation de ce réseau de correspondants environnementaux.

29 industriels de la région sont concernés par les émissions toxiques et les résultats sont pour le moment très encourageants.

La DIREN a également publié en 2007 l'atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines accidentelles du Nord, parachevant le travail entamé en 2006 pour le Pas-de-Calais. Cet atlas destiné à éclairer les décisions des autorités en période de crise, contient des fiches d'intervention détaillées qui indiquent, site par site, les actions à mener, les précautions à prendre, les dépôts de déchets, les voies d'accès à privilégier pour préserver les milieux pendant les opérations de dépollution.

Aboutir à la mise aux normes des stations d'épuration non conformes

La DIREN coordonne la mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines de 1991 par les services de police de l'eau. La directive impose la mise en conformité de nombreux systèmes d'assainissement d'eaux usées des agglomérations européennes. L'incitation financière des collectivités par l'agence de l'eau Artois-Picardie est combinée avec l'action régalienne portée par les services de l'État. Le 12 janvier 2006, le préfet coordonnateur de bassin a classé la totalité du bassin Artois-Picardie en zone sensible à l'eutrophisation au sens de la directive. Dans cette zone le traitement de l'azote et du phosphore est obligatoire pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalents habitants, d'ici à février 2013. Dans le Nord - Pas de Calais, 21 stations sont concernées par une mise en conformité de ce type. Par ailleurs, 26 autres agglomérations

du bassin Artois - Picardie doivent encore être mises en conformité pour les échéances de 1998, 2000 ou 2005 de la même directive, dont 20 dans le Nord - Pas de Calais.

Intensifier la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

Dans le cadre de la directive européenne "nitrates" du 12 décembre 1991, les États doivent délimiter tous les quatre ans les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole. Dans ces zones, l'État fixe des programmes d'action qui imposent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, après concertation avec la profession agricole. En 2007, le bassin Artois Picardie a fait l'objet d'une procédure de révision préparée par la DIREN. Au terme de la concertation avec le comité de bassin Artois-Picardie, le préfet a maintenu la délimitation actuelle qui couvre une très grande partie du bassin. Des conditions ont été fixées : les futurs programmes d'action seront désormais coordonnés au niveau du bassin pour assurer une plus grande cohérence, des objectifs de réduction devront être fixés et la transparence des pratiques agricoles ayant un impact sur les pollutions par les nitrates devra être accrue. Un rendez-vous a été donné fin 2008 pour faire le point sur ces mesures. Les programmes d'action à mettre en œuvre dans ces zones seront révisés en 2008.

Objectifs 2008



La protection des ressources

- > Cartographier les cours d'eau soumis à la police de l'eau.
- > Accroître le nombre de bassins versants couverts par les outils de connaissance.
- > Consolider les SAGE au plan juridique par le recours à une expertise externe.
- > Consulter le public et les institutions sur le SDAGE et le programme de mesures.
- > Terminer le réexamen des conditions d'exploitation des installations IPPC.
- > Agir sur les pollutions (Maîtrise et réduction des émissions toxiques pour la santé, réduction des émissions de COV, recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau, contrôle des substances chimiques, contrôle des grandes installations de combustion, résorption des rejets de PCB).
- > Traiter correctement les déchets (véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques, contrôle des installations de stockage de déchets non dangereux).
- > Respecter les fréquences d'inspection des installations.
- > Réduire les délais d'instruction des demandes d'autorisation.
- > Organiser les relations entre la police de l'eau et les parquets.
- > Mieux traiter les plaintes des riverains.
- > Assurer un suivi mensuel des progrès au niveau du bassin Artois - Picardie sur les pollutions domestiques (eaux résiduaires urbaines).
- > Protéger les aires d'alimentation des captages prioritaires des pollutions par les pesticides.
- > Préparer les programmes d'action 2009-2012 de réduction de pollutions par les nitrates.



2

Le développement économique et durable, la recherche

Dans une région industrielle en mutation, la DRIRE DIREN s'attache à promouvoir une prise en compte équilibrée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Zoom régional

Le Nord-Pas de Calais est aujourd'hui la troisième région industrielle française. Longtemps portée par le textile, le charbon et la sidérurgie, l'industrie régionale traverse une importante période de turbulences à partir des années 1960 et 1970. L'effort de conversion s'appuie alors principalement sur l'automobile, qui assure le développement de secteurs connexes, dont la mécanique et la plasturgie : le Nord-Pas de Calais devient la deuxième région automobile française. La recherche de relais de croissance, initiée il y a quelques années, se traduit notamment par l'émergence d'un pôle biologie-santé autour de la métropole lilloise, ou encore le développement des secteurs TIC et éco-industries. La labellisation de 6 pôles de compétitivité est, pour la région, un formidable encouragement à fonder son développement sur des bases renouvelées.

Enjeux régionaux

- Augmenter l'effort de recherche et de développement (0,7% du PIB régional pour une moyenne de 2,1% en France).
- Conforter l'émergence de 6 pôles de compétitivité de niveau international.
- Réussir la mutation des secteurs traditionnels.
- Encourager les relais de croissance de l'économie régionale.
- Promouvoir les principes du développement durable auprès du public, des entreprises, et dans les politiques publiques.
- Développer les énergies nouvelles et renouvelables, en particulier l'éolien.
- Réduire les consommations d'énergie.



Fait marquant

Intelligence économique

12 projets et 80 PME régionales accompagnées dans le cadre de l'appel à projets ULIS

Le développement d'une entreprise dépend de plus en plus de sa capacité à collecter, à analyser l'information, mais aussi à protéger ses données sensibles.

C'est pour aider les PME à acquérir ces bons réflexes que la DRIRE a lancé en juin 2007 l'appel à projets ULIS (Utilisation de L'Information Stratégique). Son but : renforcer la maîtrise de l'information dans les PME régionales, en accompagnant des groupes de PME partageant des problématiques communes en matière de gestion de l'information.

Trois mois plus tard, les projets étaient au rendez-vous : après examen par le comité de sélection, 12 projets collectifs, associant plus de 80 PME régionales, ont été retenus, pour un montant total de 1,5 million d'euros.

Préserver ou développer son avance sur le marché, gagner ensemble les marchés de grands donneurs d'ordres, proposer une nouvelle offre produits, améliorer ses pratiques d'achats... telles sont les grandes thématiques des projets retenus dans le cadre d'ULIS.

La diversité des secteurs d'activité, des implantations géographiques est également largement représentée. Un point commun cependant : la motivation des dirigeants d'entreprises et la volonté de travailler ensemble.



3.1 • Développer la compétitivité des PME industrielles et de services à l'industrie

Les PME constituent un maillon essentiel du tissu industriel, par la place qu'elles occupent dans l'emploi régional, par leur contribution à l'attractivité du territoire, mais aussi parce que ce sont elles qui créeront l'emploi de demain. Aujourd'hui, elles sont nombreuses à être fragilisées par la mondialisation et l'environnement mouvant dans lequel elles évoluent. Dans ce contexte, la DRIRE s'attache à accompagner les nécessaires mutations, à encourager l'innovation, et à créer un environnement favorable au développement des PME.

Favoriser l'innovation et la recherche : première priorité

Le développement de l'innovation et de la recherche constitue une priorité majeure pour le Nord-Pas de Calais. La région consacre en effet 0,7% de son PIB à la recherche et à l'innovation, contre 2,1% pour la moyenne des régions françaises : le risque de perte de compétitivité est réel.

Les pouvoirs publics ont engagé une action résolue en faveur de l'innovation, qui s'articule autour d'une gouvernance renouvelée, la *plate-forme régionale pour l'innovation et la valorisation de la recherche*. Cette instance partenariale [dotée d'un comité de pilotage dont la DRIRE fait partie] se donne pour objectif de mettre en cohérence et de renforcer les actions régionales en faveur de l'innovation.

Dans ce cadre, une déclinaison régionale de l'étude *Technologies Clés 2010* du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, cofinancée par la DRIRE et ses partenaires, a permis d'identifier 6 grappes technologiques prioritaires pour le Nord - Pas de Calais, qui devraient faire l'objet d'actions spécifiques en 2008. Par ailleurs, afin de diffuser plus largement la culture de l'innovation, la DRIRE accompagne deux nouvelles actions collectives : la première vise à favoriser l'accès des PME régionales au 7^{ème} PCRDT (Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique), la seconde à faire du management un moteur d'innovation dans l'entreprise. A travers ces deux actions, plus de 100 entreprises régionales seront accompagnées.

Une action plus ciblée a été menée en faveur des **pôles de compétitivité**, avec l'objectif de développer de véritables pôles d'innovation dans 6 secteurs où excellence universitaire et masse critique industrielle se rejoignent en Nord-Pas de Calais : les transports terrestres, les industries du com-

merce, la nutrition-santé, le textile, les matériaux à usage domestique et les produits de la mer. Après l'émergence des premiers projets de R&D en 2006, l'année écoulée a permis à chacun des pôles d'esquisser une stratégie plus globale de développement, intégrant notamment les dimensions formation et international.

Plusieurs opérations spécifiquement dédiées aux PME ont été lancées en 2007. On peut citer, par exemple, la 4^{ème} "mission ferroviaire" de l'AIF (Association des Industries du Ferroviaire) destinée à renforcer la compétitivité des sous-traitants du ferroviaire, ou encore l'opération pilote "Nortex commercial" pour développer le savoir-faire commercial et marketing des PME du secteur textile.

Parallèlement, la DRIRE a apporté son soutien au "pôle de productivité" des industries graphiques, qui se donne pour objectif la mise en réseau des industriels régionaux, en vue de conquérir de nouveaux marchés et d'anticiper les échéances réglementaires, et au pôle d'excellence plasturgie, labellisé dans le cadre du Schéma régional de développement économique (SRDE).



Faire des TIC un moteur de l'économie régionale

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un levier de performance important pour les PME, en même temps qu'un vecteur de diversification intéressant pour notre territoire.

En 2007, la DRIRE a renouvelé son soutien au centre ressource régional pour les TIC, Digiport, tout en appuyant plusieurs opérations ciblées. L'action collective U-TIC, portée par la CRCI et soutenue par la DRIRE se poursuit : elle doit permettre à 80 PME-PMI régionales de bénéficier des opportunités du e-business. Par ailleurs, alors que les technologies sans contact se développent rapidement, une première action a été lancée pour aider les PME à s'approprier la RFID (Radio-Frequency Identification), dans le secteur des déchets. En novembre, l'INSEE a publié, en partenariat avec la DRIRE, une enquête sur l'appropriation des TIC par les entreprises régionales, qui permettra de mieux cibler les actions à mener au cours des prochaines années.

Le secteur producteur de TIC, quant à lui, poursuit sa croissance. Il a pu bénéficier de l'effet d'entraînement du pôle de compétitivité des industries du commerce. Un premier forum des PME innovantes a été organisé en octobre, en présence d'une quarantaine d'entreprises TIC et des donneurs d'ordres de la distribution, en partenariat avec le Pôle Régional Numérique et Digiport. Cette année, la DRIRE a également apporté son soutien au "club TIC", créé à l'initiative d'entreprises du Valenciennois pour renforcer les partenariats et structurer l'offre.

La croissance des PME régionales favorisée

La France a proportionnellement deux fois moins de grosses PME que son voisin allemand. Beaucoup de nos entreprises n'ont pas la taille critique pour innover et exporter. Les actions collectives financées par la DRIRE sont un levier privilégié pour rapprocher les PME et favoriser leur développement.

En 2007, la DRIRE a intensifié ses actions en faveur **du rapprochement d'entreprises**. C'est une nécessité pour conquérir de nouveaux marchés, mettre au point de nouveaux produits, ou améliorer sa productivité. Ainsi, l'opération Cap Action a entamé sa troisième phase. Il s'agit, sur la période 2007-2010, d'accompagner la réalisation de 42 nouveaux projets inter-industriels, mobilisant 170 entreprises, en vue de développer de nouveaux produits. La mutualisation de fonctions est également une piste prometteuse. Après une expérimentation conduite en 2006 avec la CCI d'Arras, une action "mutualisation et regroupement" visant à accompagner une quaran-

taine d'entreprises a été initiée en 2007 en partenariat avec la CRCI et le Conseil régional.

La commande publique peut constituer un tremplin pour les PME, une référence de poids ouvrant les portes de nouveaux marchés. Aujourd'hui, 42% des marchés publics vont aux PME. Cela pourrait être davantage. Trop souvent, « marché public » est synonyme de complexité pour les PME ; les acheteurs publics, quant à eux, préfèrent la solidité rassurante des grands groupes et sont réticents à choisir une PME. Face à ce constat, la DRIRE a fait le choix d'accompagner le projet FACILE, initié par le conseil régional de l'ordre des experts comptables, et soutenu par les grandes collectivités du Nord-Pas de Calais et de Wallonie. Visant à faciliter l'accès des PME à la commande publique, le projet prévoit, entre autres, d'examiner la faisabilité d'un portail internet regroupant l'ensemble des appels d'offres publics régionaux.

Aider les territoires à anticiper les mutations économiques : de nombreuses actions

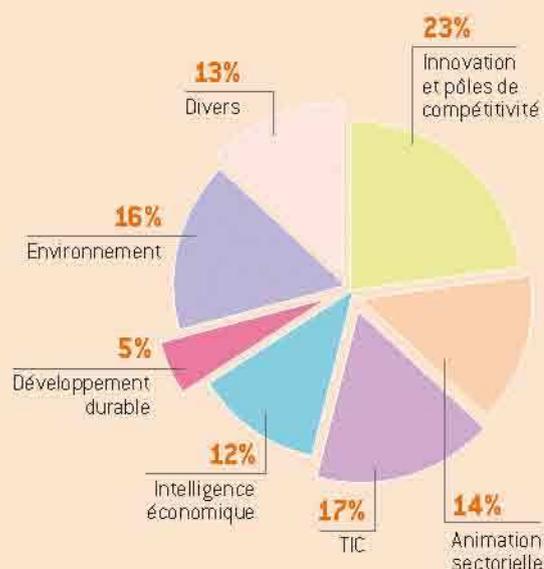
Présente sur chaque territoire au travers de ses groupes de subdivisions, la DRIRE est au côté des territoires pour l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques. Plusieurs actions d'envergure ont été soutenues par la DRIRE en 2007. Faisant suite à l'audit industriel du territoire conduit en 2005, le plan de développement des PMI du Valenciennois, porté par la CCI, comporte notamment un volet diversification commerciale et regroupement des entreprises. A Dunkerque, l'action Innovation Productivité Maintenance vise à accompagner les PME du secteur de la maintenance industrielle pour gagner en compétitivité et pour pérenniser leurs marchés.



Les actions collectives, au service du développement économique : forte dynamique

Les actions collectives sont des programmes communs à plusieurs entreprises industrielles ou de services à l'industrie. Mises en œuvre sur des thématiques et secteurs d'activités variés, elles constituent un outil stratégique pour développer la compétitivité des entreprises, et les inciter à travailler en réseau. En 2007, la DRIRE a engagé 46 nouvelles actions, permettant d'accompagner plus de 1000 entreprises, pour un montant d'aide de 5,5 millions d'euros.

Répartition des aides accordées par thématique en 2007



La défense et l'intelligence économique

La maîtrise de l'information est une composante essentielle de la compétitivité. C'est de leur capacité à collecter, à analyser l'information, mais aussi à protéger leurs données sensibles que dépendent le développement et la pérennité de nos entreprises.

L'action de la DRIRE en matière de défense et d'intelligence économique se place dans le cadre du schéma régional d'intelligence économique. Au sein du GAPIET (Groupe Action Projet pour l'Intelligence Economique Territoriale), elle anime la réflexion sur l'appui aux entreprises, avec l'objectif de passer de la sensibilisation à un véritable accompagnement des PME.

Ainsi, l'accompagnement de groupes d'entreprises autour de problématiques concrètes de maîtrise de l'information, fondé sur le partage d'expériences et la recherche de solutions sur mesure, a fait l'objet d'un premier travail expérimental avec l'association Vigilances, qui devrait être prolongé et élargi en 2008. Destiné à diffuser plus largement les principes de l'intelligence économique, l'appel à projets ULIS (utilisation de l'information stratégique) a connu un grand succès, avec 12 projets retenus et 80 PME accompagnées (voir fait marquant).

La sécurité économique a constitué un thème de travail important, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité, plus visibles donc plus exposés aux menaces. Ainsi, le pôle nutrition santé longévité a pu bénéficier d'un premier audit de ses procédures, en partenariat avec le Ministère de l'intérieur, audit qui pourrait être étendu aux autres pôles si l'expérience est concluante.

Vigipirate : vigilance forte maintenue dans les établissements industriels

L'action de la DRIRE en matière de défense et d'intelligence économique se place dans le cadre du schéma régional d'intelligence économique. Au sein du GAPIET (Groupe Action Projet pour l'Intelligence Economique Territoriale), elle anime la réflexion sur l'appui aux entreprises, avec l'objectif de passer de la sensibilisation à un véritable accompagnement des PME.

Pandémie grippale : plan de continuité économique dans les secteurs de l'énergie

Afin de permettre une meilleure réactivité en cas de crise, la DRIRE a été missionnée pour effectuer un état des lieux des travaux engagés par les opérateurs du secteur de l'énergie dans l'éventualité d'une pandémie grippale.

3.2 • L'énergie

Le développement raisonné des énergies renouvelables, la réduction des consommations d'énergie, la sécurité d'accès à l'énergie constituent des axes prioritaires de la politique énergétique française.



L'éolien : la région est très concernée

En 2007, les dossiers de zones de développement de l'éolien (ZDE) se sont multipliés, conséquence directe d'une part de la loi de programmation des orientations de la politique énergétique de juillet 2005, loi qui crée ces zones et des démarches d'aboutissement des schémas territoriaux éoliens, notamment dans le Pas de Calais. Ainsi ce sont 46 demandes qui ont été déposées à fin 2007 dont 7 qui ont fait l'objet d'une instruction complète et en particulier des avis au titre du paysage.

Concernant les permis de construire de champs éoliens, dix huit projets ont fait l'objet d'un avis pour le compte du préfet, avis portant sur le paysage, la biodiversité et la sécurité. Au final, ce sont de l'ordre de 230 éoliennes accordées pour 113 effectivement montées. La région est la première en puissance accordée en ZDE au niveau national (source enquête DGEMP). Ce phénomène d'ampleur, particulièrement dans le département du Pas de Calais, nécessite la définition de règles du jeu permettant de concilier différentes politiques : énergétique, du paysage, pour le maintien de la biodiversité et en particulier de l'avifaune, de la protection des monuments et sites historiques, de sécurité. C'est dans le cadre de pôles de compétence départementaux ou POLEOL que les différents services de l'Etat ou établissements publics élaborent une stratégie permettant d'assurer la cohérence départementale demandée par la loi. Une étude a été réalisée en Pas de Calais pour définir les règles de construction des nouveaux paysages éoliens. L'expérience acquise en région Nord Pas de Calais, pour la gestion de l'éolien, est relayée au niveau national, soit au Ministère, soit par la participation à deux colloques.

Les certificats d'économie d'énergie : démarrage progressif

L'une des mesures de la loi de programmation sur l'énergie de juillet 2005 consiste à obliger les vendeurs d'électricité, de gaz, de fioul, de chaleur ou de froid à promouvoir l'installation d'équipements peu consommateurs d'énergie. En contrepartie, ils obtiennent des certificats d'économie d'énergie, délivrés par les pouvoirs publics. A l'issue d'une période de trois ans, ils doivent rendre une certaine quantité de ces certificats, faute de quoi ils sont pénalisés financièrement. Ces vendeurs d'énergie, peuvent acheter des certificats à des sociétés qui ont fait des opérations d'économies d'énergie pour leur compte, au prix d'un marché libre.

La DRIRE est chargée d'étudier les dossiers présentant les opérations d'économie d'énergie et de délivrer les certificats d'économies d'énergie.

Les premières demandes de certificats d'économies d'énergie représentent 6 dossiers et correspondent à un tiers de l'obligation régionale (200 GWh cumac pour 668 GWh cumac sur la période 2006-2009).

Le transport de l'électricité et du gaz

L'activité en matière d'énergie a été soutenue, notamment avec l'instruction de 10 demandes d'autorisations d'ouvrages de transport électrique et 9 demandes de canalisations de transport de gaz et 2 de transport de produits chimiques.



3.3 • La promotion du développement durable

La DRIRE s'attache à promouvoir les principes du développement durable auprès des entreprises.

Aujourd'hui largement adoptée par les grands groupes, la notion de développement durable reste abstraite, et parfois mal comprise par les PME. La DRIRE s'appuie sur l'ensemble de ses partenaires pour expliquer et diffuser les principes du développement durable dans les entreprises. Ainsi, en 2007, elle a accompagné les 24 entreprises inscrites à la semaine du développement durable. Ces entreprises se sont mobilisées et ont présenté des initiatives, des actions, riches, originales et pérennes pour faire connaître le DD au travers de leurs expériences concrètes. La DRIRE a par ailleurs renouvelé son soutien au programme d'action du CERDD (Centre Ressource du Développement durable) pour la période 2008-2010. Parmi les missions du CERDD : le recensement et la diffusion des pratiques innovantes. A cet égard, on peut noter la mise en ligne du site "initiatives DD", riches de nombreux exemples de bonnes pratiques de développement durable en entreprises.

En complément, plusieurs opérations ciblées ont été initiées pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les PME. Une première action collective a été lancée au bénéfice des entreprises prestataires du bâtiment, un secteur

identifié par le Grenelle de l'environnement comme présentant de forts enjeux. D'autres opérations collectives engagées en 2007 visent par exemple à favoriser une gestion économe de la ressource en eau, en énergie, ou encore à optimiser la gestion des déchets.

Enfin, l'anticipation des contraintes réglementaires reste une priorité forte de la DRIRE qui a lancé en 2007, avec la CRCI, l'Union des industries chimiques et le Conseil régional, une vaste opération devant permettre à 300 PME régionales de mieux se préparer à l'échéance du règlement européen REACH. 50 entreprises bénéficieront d'un accompagnement individualisé, pouvant aller jusqu'à une analyse des possibilités de substitution de certains produits dangereux.



Le site

www.initiativesdd.org

3.4 • La recherche

Après la validation nationale des projets recherche du CPER, l'année 2007 a été principalement consacrée à la définition des modalités de mise en œuvre et de suivi de ces projets.

Rappelons que le volet recherche du CPER et des Programmes Opérationnels FEDER identifie 10 "projets phares" et quelques opérations transversales qui doivent :

- Développer une culture d'intelligence économique dans les entreprises régionales.
- Développer une plus grande lisibilité de l'offre de recherche par focalisation des compétences et structuration en réseau des expertises.
- Construire un environnement propice aux partenariats scientifiques et technologiques, en particulier par l'articulation avec les pôles de compétitivité et d'excellence du SRDE.

Les 10 projets phares qui font l'objet d'une convention d'application capitalisent sur les structurations antérieures conduites dans le cadre des CPER et du Plan de Renforcement de la Recherche. Ils couvrent

des champs thématiques dans les domaines des transports terrestres, des TIC, de la biologie-santé, de l'environnement et du développement durable, des sciences de l'homme et de la société. Ils constituent le cadre privilégié d'intervention de l'Etat et de la Région en matière de recherche et doivent contribuer à la réussite du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) régional en cours de finalisation.

Pour leur mise en œuvre opérationnelle, l'Etat et la Région ont sollicité, à l'échelle de chacun des projets, la création d'un groupe de pilotage qui sera réuni deux fois par an.

La composition de ces groupes de pilotage et la méthodologie mise en œuvre doivent permettre à l'ensemble des partenaires régionaux (collectivités territoriales, milieux économiques) de "s'approprier" la recherche académique régionale et réciproquement faire en sorte que la recherche académique soit un élément moteur du développement économique régional.

Objectifs 2008



Le développement économique
et durable, la recherche

- > Construire une stratégie régionale d'innovation, accompagner les PME vers l'innovation.
- > Donner aux pôles de compétitivité une réelle dimension internationale, et favoriser l'intégration des PME.
- > Aider les PME à grossir et à se regrouper.
- > Aider les PME à anticiper les mutations de leur environnement.
- > Renforcer la promotion du développement durable.
- > Développer la recherche et l'innovation dans les entreprises.
- > Développer l'intelligence économique.
- > Poursuivre le développement raisonné de l'éolien et du solaire.
- > Inciter les collectivités à des politiques énergétiques globales.
- > Organiser un colloque régional sur l'éolien.



La connaissance, la concertation et l'intégration 4 de l'environnement dans les politiques

Mission fondamentale, l'organisation de la connaissance et la mise à disposition du public des données a pour but de garantir la qualité, l'exhaustivité et l'objectivité de la connaissance.

L'objectif est également d'assurer un suivi transversal de l'évolution de l'environnement régional afin d'identifier les enjeux prioritaires.

Le profil de la région marqué par les problématiques économiques et environnementales renforce la nécessité de faire connaître à tous les enjeux.

Dans cet esprit, DIREN DRIRE publie des documents tels que l'Industrie au Regard de l'Environnement pour les pressions industrielles et les Cahiers régionaux de l'environnement pour les milieux et des pressions qu'ils subissent.

Zoom régional

On constate une forte diversité des démarches de diffusion de la connaissance et de sensibilisation aux enjeux régionaux, soit à l'initiative spécifique de la DIREN DRIRE, soit en concertation avec d'autres institutions - Plate-forme Publique de l'information géographique.

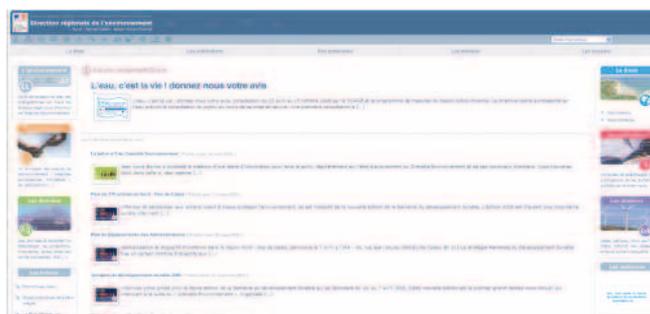
La publication d'ouvrages tels les Enjeux pour l'industrie, les Cahiers Régionaux de l'Environnement, l'Industrie au regard de l'environnement, les Enjeux environnementaux des territoires infra-régionaux concourent à l'information des publics et à la meilleure prise en compte des enjeux.

Le tissu associatif régional particulièrement dense et performant, producteur de données environnementales participe activement à la diffusion de la connaissance.

La région se caractérise par des ingénieries territoriales de plus en plus outillées et performantes, qui génèrent, à partir des données qui leur sont fournies, de nouveaux types de données, contribuant ainsi au développement de la connaissance.

Enjeux régionaux

- Développer la connaissance en favorisant la production, la collecte et la diffusion de la connaissance, en organisant les réseaux de données en région, et en outillant les partenaires responsables de l'aménagement du territoire.
- Développer la diffusion de la connaissance en la diffusant largement auprès des acteurs régionaux et en s'appuyant sur les relais d'information.
- Développer la concertation : les S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) constituent des outils primordiaux qui facilitent la concertation entre les différents acteurs, industriels, associations, collectivités et Etat, et doivent être pérennisés.
- Favoriser l'intégration de l'environnement dans les politiques d'urbanisme et de développement des infrastructures ou, plus généralement, dans les programmes de développement.





Quand les invertébrés parlent au bout de dix ans...

La qualité biologique des eaux de rivière de la région est évaluée par le laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN, titulaire d'une accréditation d'assurance qualité par le COFRAC brillamment renouvelée en 2007. Les indices de qualité sont définis par l'inventaire des invertébrés et des algues (diatomées) qui vivent dans les cours d'eau. Cette année a été celle de la mise en place du nouveau réseau de suivi de la qualité des eaux, le réseau de

contrôle de surveillance (RCS) qui remplace le réseau national de bassin (RNB). Ce changement s'accompagne de l'utilisation d'un nouveau protocole d'analyse des invertébrés, qui se substitue à la mesure de l'IBGN, pour établir la qualité biologique des eaux.

C'était donc le moment idéal de faire la synthèse de dix années de mesure de ce paramètre entre 1997 et 2006 et de le compléter par une synthèse des résultats de l'indice biologique diatomées pour la période 2000-2006.

Variations

des résultats IBGN
de 1997 à 2006

et IBD de 2000 à 2006

en % des stations
selon leur qualité

IBGN : Indice Biologique
Global Normalisé

Les variations
de l'IBD traduisent
une très légère
amélioration
de la qualité
des eaux

IBD : Indice
Biologique Diatomique

Note IBGN ou IBD	>17	16-13	12-9	8-5	<4
Couleur	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Qualité du cours d'eau	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise



Variations de l'IBGN

la qualité biologique des cours d'eau, tributaire de la qualité physico-chimique des eaux de la nature et de la diversité des habitats s'est améliorée au cours de la décennie avec le gain moyen d'une classe de qualité.



La semaine du Développement Durable : une réussite

Le nombre d'actions inscrites à la semaine du développement durable a plus que triplé, passant de 33 en 2005 à 116 en 2007. Les actions couvraient cinq thèmes majeurs : l'éco-responsabilité (39%), la protection des ressources (27%), l'éducation (17%), la gouvernance (11%) et le progrès social (6%) et ont été mises en œuvre par 5 types d'acteurs : les associations (37%), les collectivités locales (20%), les entreprises (19%), les établissements scolaires (16%) et les administrations (8%). Une plaquette régionale éditée en 18 000 exemplaires présentant les actions dans le détail a été diffusée au grand public par les collectivités, les points environnement

conseil de la Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité, les associations et les membres du réseau des porteurs de projets. Une double page d'information insérée dans la revue féminine éditée à 320 000 exemplaires invitait les habitants du Nord - Pas de Calais à découvrir le programme régional. Ces documents sont accessibles sur : <http://www.Nord - Pas de Calais.ecologie.gouv.fr>.

7 actions plus particulièrement remarquables sont inscrites au TOP 100 national. Fortement incitatives, elles portent sur trois composantes du développement durable ou touchent un nombre très important de public ou sont pérennes. Ces actions sont portées par : Espaces Naturels Régionaux, la Ressourcerie Tri Cycle (association), la Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité, le Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole, Eurotunnel, Leroy Merlin et Nausicaa.

4.1 • L'organisation et le partage de la connaissance

La synergie DIREN DRIRE permet d'élargir le champ de la connaissance de l'environnement, des milieux et de mieux appréhender les pressions qui s'y exercent.

Concernant la connaissance sur l'eau, la DIREN pilote l'élaboration du schéma des données sur l'eau, organise et répertorie des analyses de la qualité des cours d'eau et réalise des jaugeages permettant de mesurer les fluctuations hydrométriques. Elle réalise également du porter à connaissance ou donner pour information (cartographique) via internet.

Le schéma des données sur l'eau

En 2006, la mise en œuvre du schéma directeur des données sur l'eau a concerné les actions prioritaires essentiellement relatives à la réorganisation des réseaux de surveillance des eaux pour répondre aux nouvelles exigences de la directive cadre sur l'eau et la diffusion des données de ces réseaux via Internet.

En 2007, sous l'égide de la Direction de l'Eau, un reporting Européen WISE a été produit concernant l'ensemble des dispositifs de mesures eau.

L'accès aux données de la surveillance des eaux du bassin a donné lieu à un travail DIREN de bassin en collaboration avec l'Agence de l'eau pour élaborer le cahier des charges d'un portail qui permettra l'accès via des web services aux différentes bases (nationales & bassin) des données mesures eau. Ce portail devrait être publié en septembre 2008.

La connaissance hydrobiologique

Le laboratoire de la DIREN mesure la qualité hydrobiologique des cours d'eau sur les stations du nouveau réseau de suivi de la qualité des eaux : le réseau de contrôle de surveillance (RCS).

En 2007, dans le cadre de ce suivi, le laboratoire de la DIREN a réalisé 24 analyses IBGN (invertébrés benthiques) et 36 analyses IBD (algues Diatomées).

Le laboratoire a également pris part en 2006 au recueil national des données sur les stations du réseau de référence demandé par l'application de la directive cadre sur l'eau.

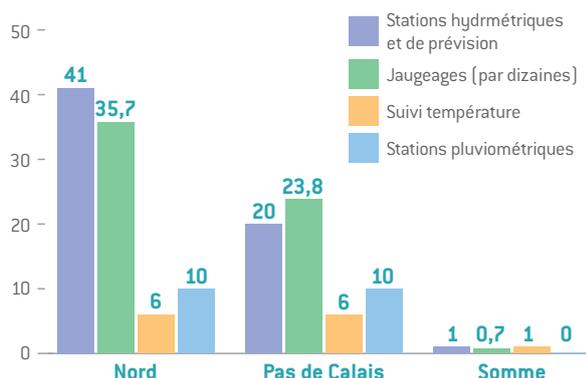
Sur le plan du management de la qualité le laboratoire est accrédité par le COFRAC pour les analyses qu'il réalise.

La connaissance hydrométrique

L'année 2007 est une année moyenne proche de la normale du point de vue hydrologique. Les valeurs moyennes annuelles des débits sont légèrement supérieures à la normale dans la moitié ouest du bassin et légèrement inférieures à la normale dans la moitié est du bassin. Le bassin Artois-Picardie, avec un été relativement humide, n'a pas connu de manque d'eau.

Le constat est le même pour les eaux souterraines. Les niveaux du mois de décembre sont proches de la normale et les recharges des nappes sont satisfaisantes. Ces niveaux sont accessibles sur la banque de données ADES, éditée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière. <http://www.ades.eaufrance.fr> L'exploitation de 56 stations hydrométriques permanentes (dont 11 à ultrasons) et la réalisation de 708 jaugeages enrichissent la connaissance hydrologique à la fois pour les phénomènes de crues, notamment ceux de décembre, mais aussi pour les basses eaux. L'ensemble des données est disponible dans la banque nationale HYDRO.

Les 20 stations pluviométriques ont fourni en temps réel des données précieuses pour la prévision des crues. Malgré un mois d'avril particulièrement sec, les cumuls de pluie enregistrés cette année sont supérieurs de 18% aux moyennes inter annuelles.





Partager des références sur la pollution par les nitrates d'origine agricole

Partant du constat partagé avec la profession agricole de la nécessité de faire l'état des lieux des connaissances sur la lutte contre les pollutions par les nitrates, la DIREN a réalisé une synthèse de la bibliographie scientifique sur la vitesse de transfert des nitrates dans les nappes souterraines. À retenir : des transferts de nitrates lents (0,4 à 1,5 m/an) se conjuguent avec des mouvements plus rapides (1 à 7 m/an) dans les craies fissurées.

Une autre étude a examiné l'efficacité des mesures envisageables pour lutter contre les pollutions : cultures intermédiaires piégeant les nitrates (CIPAN), réduction de la fertilisation, incorporation des résidus de cultures dans les sols, zones tampons enherbées ou boisées, agriculture biologique. On retient en particulier que les CIPAN ont un effet très significatif en permettant de réduire les fuites de nitrates jusqu'à 75%. La réduction de la fertilisation peut permettre une réduction de 15 à 40% de la fuite de nitrates. Les résultats de ces travaux ont été présentés le 30 novembre 2007 aux chambres d'agriculture.

Flashes

Nature et environnement industriel : enrichissement du porté à connaissance cartographique

Dans un souci d'organiser la donnée naturaliste, de mieux l'utiliser pour l'analyse des projets et de pouvoir en assurer une meilleure diffusion, une organisation en réseau a été mise en place en Nord Pas de Calais. Trois pôles de collecte et d'organisation de la donnée ont été identifiés : le Conservatoire Botanique National de Bailleul, le Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord de la France et la Société mycologique. La signature d'une charte entre la DIREN, le Conseil Régional et les trois pôles a permis de conforter le réseau, et devrait faciliter son fonctionnement.

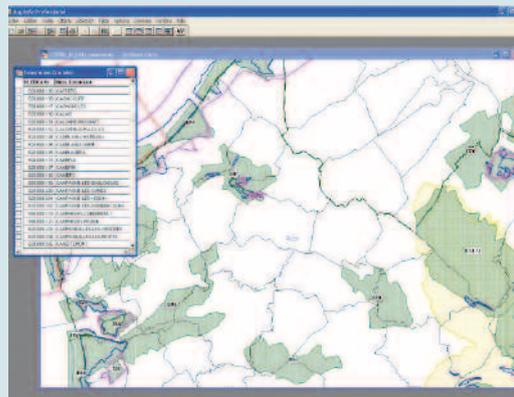
La DIREN a participé à différentes démarches d'animation concernant la promotion d'outils de diffusion cartographique inter opérables, le suivi de la réalisation de projet de partenaires tels que DIGITALE II (base de données de 3,5 millions d'observations flore & habitats). En 2007, il a été procédé à l'actualisation sur fonds parcellaire et orthophoto de différents zonages réglementaires et d'inventaires (sites classés & inscrits, réserves nationales, znieff 2^{ème} génération).



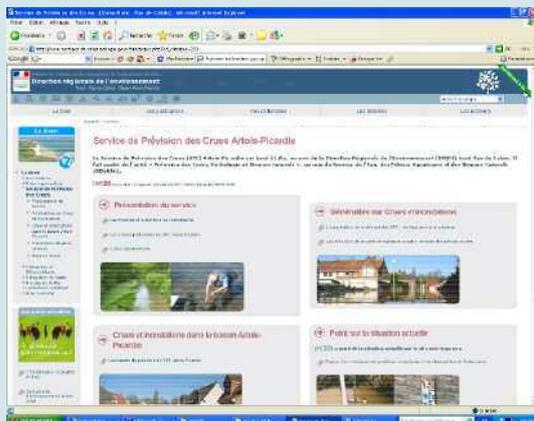
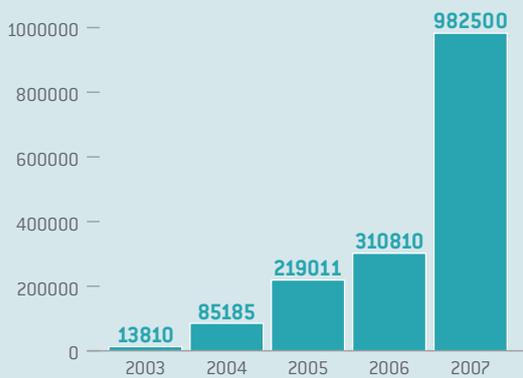
Un fort développement du patrimoine de données relatives à l'environnement industriel a été opéré. Il concerne la géolocalisation des ICPE soumises à autorisation et notamment des établissements Seveso et IPPC, les risques technologiques, les risques miniers, la quantification des émissions industrielles, les sites et sols pollués. 85 cartographies à vocation de porter à connaissance des risques technologiques ou de publication externe (L'Industrie au Regard de l'Environnement) ont été réalisées.

Le site internet de la DIREN : triplement des connections

La fréquentation du site a augmenté de 225% de 2006 à 2007, pour atteindre 191 000 visites et 982500 pages consultées en 2007 (301810 en 2006 pour rappel) : <http://www.nord-pasdecals.ecologie.gouv.fr/>



Évolution des consultations du site web de la DIREN NPDC entre l'année 2003 et 2007 en nombre de pages vues



Porter à connaissance cartographique

La DIREN a répondu à plus de 150 demandes de cartographies externes. Il s'agit principalement de prestataires intervenant pour le compte des différents acteurs en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire. Ces prestations de façon, complètent la mise à disposition des informations via internet.

Un intranet documentaire DIREN DRIRE conçu pour faciliter l'accès à l'information documentaire.

Il est fondé sur quatre rubriques actualisées en permanence :

- **Actualités** : Manifestations / Newsletters.
- **Presse** : la synthèse de la presse / liens vers les principaux sites de la presse.
- **Information juridique** : l'actualité juridique / les ressources documentaires et outils de recherche.
- **Base documentaire** : consultation de la base documentaire de la DIREN en ligne.

Formation des commissaires enquêteurs

La DIREN assure la coordination et est partie prenante de l'animation pour la formation des commissaires enquêteurs. Chaque année, une commission départementale désigne de nouveaux commissaires enquêteurs. Pour ceux-ci un cycle de sensibilisation à l'enquête publique et à certains thèmes en lien avec l'environnement est organisé avec l'aide d'intervention de diverses administrations. Des journées thématiques en lien avec le contexte du moment sont également organisées pour les 240 commissaires enquêteurs de la région, en fonction de leur besoins.

4.2 • Le développement de la connaissance des enjeux

La DIREN et la DRIRE ont pour mission fondamentale de porter à la connaissance du public les éléments relatifs à l'environnement en leur possession. L'identification des enjeux environnementaux et leur diffusion, via quelques publications phares, contribuent à améliorer la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques.

Des publications



L'industrie au regard de l'Environnement

L'IRE (Industrie au Regard de l'Environnement) édité à 3000 exemplaires et présenté au public en septembre 2007 à Douai.

Il compile des données issues de la DRIRE, des DDE, des DDSV et de l'ASN au cours de l'année écoulée. Les données relatives à plus de 800 sites industriels ont été rapportées dans les domaines des risques technologiques, de l'air, de l'eau, des déchets, des sols pollués, des carrières, des élevages et des installations nucléaires de base.

Les Enjeux pour l'industrie

En 2007, la DRIRE a publié une nouvelle édition de son diagnostic prospectif de l'économie régionale, **les Enjeux pour l'industrie**. Désormais structuré en deux parties, l'ouvrage aborde successivement les grandes filières d'activité du Nord-Pas de Calais, avant de décrire et d'analyser la situation industrielle des grands territoires régionaux. Les Enjeux, qui ont été intégralement actualisés cette année, s'enrichissent en outre de deux nouveaux

chapitres sur les services aux entreprises, dont

l'un concerne le secteur des technologies de l'information et de la communication. L'ouvrage est intégralement consultable sur le site internet de la DRIRE. Il connaît un succès grandissant, avec plus de 50000 téléchargements en 6 mois.



L'actualisation du profil environnemental régional : c'est pour très bientôt

L'actualisation du profil environnemental comprend, outre la mise à jour des données chiffrées contenues dans le diagnostic, la prise en compte de l'évolution de l'état de l'environnement, des politiques mises en œuvre, des tendances d'évolution observées et une définition ou une actualisation des enjeux environnementaux.

Ceux-ci apparaissent maintenant au fil du texte alors que dans l'édition précédente, ils étaient énoncés en fin de chapitre.

Les agents DIREN DRIRE ont actualisé le diagnostic et les enjeux sur les thématiques relevant de leurs compétences. Pour les autres domaines, il a été fait appel aux services de l'état ou acteurs régionaux. Le profil paraîtra en 2008 et sera consultable sur le site de la DIREN la même année.



Les "Enjeux environnementaux des Territoires"

Pour chaque territoire sont présentés les atouts, faiblesses, opportunités et menaces par rapport à l'environnement, les enjeux environnementaux et les leviers d'actions permettant d'améliorer la prise en compte de l'environnement.

Un diagnostic détaillé sur l'ensemble des thématiques environnementales complète cette vision stratégique.

Afin d'illustrer les fiches, une recherche d'indicateurs relatant les différents enjeux présents sur les territoires a été effectuée.

Le profil, enrichi de la l'analyse territoire, paraîtra en 2008 et sera consultable sur <http://www.Nord - Pas de Calais.ecologie.gouv.fr/>.

Les travaux sur les indicateurs

Des indicateurs de biodiversité témoins du changement climatique

Un plan climat est en cours d'élaboration entre l'Etat, le Conseil Régional, les conseils régionaux et l'ADEME. Un des axes de travail est la constitution d'un observatoire des émissions et des effets du changement climatique. Parallèlement, un observatoire sur la biodiversité est en cours d'élaboration. En lien avec ces 2 observatoires, une réflexion a été menée sur l'identification d'indicateurs de biodiversité en lien avec le changement climatique. La finalité des travaux consiste d'une part, à sensibiliser aux phénomènes constatés et leurs conséquences directes, d'autre part, à identifier les scénarios d'évolution de quelques espèces particuliers, en appui aux décisions de gestion.

Des indicateurs de suivi pour les SAGE

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, procédures de gestion intégrée de l'eau, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale (directive EIPPE). Leur procédure d'élaboration intègre déjà en grande partie les différentes étapes prévues par l'évaluation environnementale. Néanmoins il s'avère qu'un travail spécifique sur les indicateurs de suivi sur le long terme de l'effet des SAGE sur les enjeux environnementaux (positifs comme négatifs) fait défaut.

Afin d'évaluer de manière pertinente les SAGE et d'en améliorer le suivi, la définition d'une base régionale d'indicateurs a été décidée.

Ces indicateurs seront, au minimum, ceux du SDAGE (en cours de révision) et d'autres indicateurs, propres aux objectifs précis de chaque SAGE, viendront les compléter.

4.3 • Intégrer l'environnement dans les politiques

Les territoires sont par nature les lieux de définition des politiques d'aménagement. C'est à l'échelle des territoires de projets que l'environnement peut ou non être pris en compte. Aussi l'accompagnement des démarches d'aménagement de ces territoires est une des missions fondamentales de la DIREN. Son rôle est d'inciter les collectivités et les porteurs de projets à considérer les enjeux environnementaux comme une réelle opportunité de leur territoire et à les préserver

Deux parcs naturels régionaux engagés dans la révision de leur charte

Mi 2006, le conseil régional a délibéré pour lancer le coup d'envoi des révisions de charte des parcs naturels de l'Avesnois et de Scarpe Escaut. L'objectif est de construire d'ici 2010 un projet de territoire pour 12 ans avec l'ensemble des partenaires que sont les collectivités (communes, intercommunalités, département, région), l'Etat, les établissements publics, les associations, les habitants. Ce projet de territoire doit en particulier reposer sur des actions exemplaires en matière de valorisation de la biodiversité et des paysages en particulier en promouvant un développement compatible avec la richesse environnementale présente.

Un groupe de travail interministériel animé par la DIREN a formalisé en 2007 les enjeux de l'Etat sur le territoire des 2 parcs. Ce groupe a également été associé à l'écriture du diagnostic de territoire élaboré par chaque parc. Les nombreuses réunions de travail organisées à l'initiative des 2 parcs avec l'ensemble des partenaires ont permis une appropriation progressive de la démarche et une participation constructive.



La validation de la révision de charte étant entérinée par un décret ministériel, la DIREN assure également un rôle de garant de la procédure auprès du conseil régional notamment et informe régulièrement le ministère de l'avancement de la démarche.

Ainsi la réglementation a évolué en 2007 avec le décret du 2 mai 2007 incluant en particulier les engagements de l'Etat dans le corps de la charte et non plus dans une convention à part.

Les chartes sont maintenant soumises à enquête publique au même titre qu'un document d'urbanisme auquel elles imposent une compatibilité.

Intégrer l'environnement dans les documents d'urbanisme : des progrès à faire

La directive "évaluation des Impacts des plans et programmes sur l'environnement" transcrite en droit français impose aux collectivités d'évaluer les conséquences pour l'environnement des choix opérés dans les documents de planification comme les SCOT ou certains PLU. L'objectif est d'analyser les effets sur l'environnement le plus en amont possible, dès l'affectation prévisible des terrains et notamment avant la phase projet.

Six SCOT (schéma de cohérence territoriale) ont été concernés en 2007 sur les territoires de Flandre-Dunkerque, Lens-Liévin-Hénin-carvin, l'Artois, Flandre Intérieure et l'Audomarois.

La DIREN pour le compte du préfet de département, autorité environnementale, a formalisé un avis sur ces SCOT portant à la fois sur la méthode d'évaluation adoptée et sur la prise en compte effective de l'environnement dans ces documents. Ces avis reprennent également les remarques des différents services de l'Etat sur les documents.

La DIREN a pointé une grande variabilité de ces SCOT au regard de la prise en compte de l'environnement.

Pour cinq SCOT, la DIREN a également formalisé un cadrage préalable, constituant en quelque sorte une clé de lecture pour l'avis à formuler en fin de parcours, exprimant les enjeux environnementaux du territoire du point de vue de l'Etat.

Pour les Plans Locaux d'Urbanisme, 59 avis ont été rendus dont 8 spécifiquement au titre de l'évaluation des incidences par rapport à des sites Natura 2000. La DIREN porte particulièrement son attention sur les communes littorales possédant des espaces naturels d'une grande richesse ou dans les secteurs à fort enjeu paysager.

Intégrer l'environnement dans les projets

La DIREN intervient au niveau des phases très opérationnelles des projets et formule des avis sur l'ensemble des projets soumis à étude d'impact. Ces avis portent par exemple sur la prise en compte du paysage pour les permis éoliens ou l'installation d'antennes de radiotéléphoniques (280 avis en 2007). Ils portent aussi sur la prise en compte des secteurs à biodiversité importante comme pour les projets de distribution d'énergie électrique ou de gaz (548 avis en 2007).

Enfin les avis sur les projets plus complexes comme les ZAC (9 en 2007) ou les projets routiers (8 en 2007) ou les constructions (65 avis sur Permis de construire) nécessitent un examen portant sur tous les domaines comme l'eau, le paysage, la biodiversité, l'analyse des impacts temporaires, permanents...

L'environnement dans la contractualisation : la région a pris de l'avance

Ayant activement participé à l'élaboration du Contrat de projets Etat Région 2007-2013, la DIREN a notamment promu la prise en compte de l'environnement dans les axes de ce contrat de projets.

Associée directement aux axes 2 "environnement" et 4 "attractivité territoriale", elle s'est attachée à l'évaluation des incidences pour l'environnement des différents soutiens financiers. C'est ainsi qu'une évaluation environnementale du CPER et des fonds européens a été engagée amenant à deux modes d'actions. Le premier concerne l'introduction de critères de sélection et de suivi pour le choix des opérations financées par le CPER, le second consiste en la réalisation d'une **analyse environnementale spécifique** pour tous les projets financés, quel que soit le type de projet.

L'appel à projets du volet territorial du CPER lancé fin au 3^{ème} trimestre a été une première application de ce dispositif.

Tous les projets financés par le contrat de projet ou les fonds européens font désormais l'objet d'une analyse environnementale spécifique.



4.4 • L'information du public

L'information du public est une des missions fondamentales de la DIREN DRIRE. L'objectif est de rendre le citoyen acteur, en lui permettant d'être informé et de prendre part aux décisions. Le Grenelle de l'environnement a réaffirmé fortement cette priorité et propose de construire une gouvernance écologique.

Les associations, les instances de concertation, les lieux de débat public, sont autant d'acteurs et d'espaces permettant de concrétiser cette priorité.



Un partenariat associatif très vivant

La participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques est essentielle, et a été particulièrement mise en avant à l'occasion du Grenelle de l'Environnement. Elle se concrétise en partie au travers des relations entre l'Etat et les associations. Le tissu associatif est riche et vivant en région Nord - Pas-de-Calais. On recense ainsi 170 associations de protection de l'environnement de types très divers (scientifiques, d'éducation à l'environnement, militantes, de cadre de vie...). Outre son soutien financier aux associations au travers de subventions et de crédits d'études, la DIREN met à disposition l'information environnementale (données brutes ou travaillées) et un appui technique.

En 2007, la DIREN a particulièrement travaillé avec les autres partenaires institutionnels apportant un appui financier aux associations de protection de l'environnement (Conseil Régional, Conseil général du Nord, du Pas de Calais, Agence de l'Eau, ADEME). Ce partenariat a débouché sur des réalisations concrètes : des présentations des programmes d'activités des associations associant l'ensemble de partenaires financeurs, la définition de critères d'évaluation des projets partagés, l'accord pour l'utilisation d'un dossier de subvention unique.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable

L'éducation à l'environnement est une composante essentielle pour rendre le citoyen acteur d'un développement durable. En 2007, les projets d'éducation à l'environnement de 31 associations ont été financés, pour un budget d'environ 209 000. Le forum des outils pédagogiques sur le développement durable, organisé par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, est l'un de ces projets : il s'est tenu, pour l'édition métropolitaine, le 03 octobre 2007 à la salle du Gymnase. Ce forum est l'occasion de présenter aux enseignants, éducateurs et animateurs une centaine d'outils pédagogiques (mallettes, livres, expos, etc), réalisés par une soixantaine de structures, essentiellement associatives.

7 chantiers de jeunes bénévoles à dominante environnementale ont été financés en collaboration avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, parmi lesquels : un chantier de création d'une mare prairiale et de panneaux d'information sur la faune et flore des zones humides à Festubert, mené par l'association Noeux Environnement ; ou encore le nettoyage des berges de la Deûle par l'association Service Civil International durant la première quinzaine de juillet.

Des structures qui conseillent les citoyens et les accompagnent dans leur démarches d'écocitoyenneté ont été soutenus par l'apport d'une aide financière au réseau des Points Environnement Conseil (une vingtaine de structures en région).



Les points
Environnement Conseils
en Nord - Pas de Calais

Les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions d'origine Industrielle (S3PI)

Trois Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles existent en région : le S3PI Littoral (le plus ancien), créé en 1998, celui de l'Artois et le tout nouveau S3PI du "Sud du Nord" : du Hainaut-Cambrésis Valenciennois.

Les deux S3PI les plus anciens ont largement contribué au succès du Grenelle régional. Ils constituent aussi la structure idéale pour porter les comités locaux d'information et de concertation autour des sites SEVESO.

Outil d'observation et d'action sur l'environnement industriel, les S3PI de l'Artois ne se substituent pas aux différents acteurs ; ils agissent en complémentarité, dans une perspective de développement durable et de protection de l'environnement.

Les deux S3PI sont arrivés à pleine maturité et évoluent notablement vers des thématiques nouvelles qui appellent à adapter leur mode de fonctionnement et de communication. Depuis plus de dix ans, le S3PI a réussi à instaurer des conditions d'échanges et de débats ouvertes et riches, amenant à la constitution d'un socle commun en matière de culture environnementale. C'est parce que cette base existe que les aspirations de ses membres évoluent vers une ouverture plus grande aux sujets de fond de l'époque actuelle en matière d'environnement industriel et au-delà.

Les S3PI sont donc aujourd'hui appelés à se repositionner face à cette nouvelle donne.

Parmi les missions à développer figurent :

- Élargir leur champ de compétence et d'expertise en intégrant de nouveaux domaines d'activité (biodiversité, réchauffement climatique, ressources naturelles, problématique santé),
- Renforcer leur rôle de facilitateur auprès de leurs membres (partages de cultures, mutualisation de moyens, création de groupes de travail),
- Poursuivre et développer les formations vers leurs membres et vers l'extérieur (formation du milieu scolaire, industriels, associations...)
- Poursuivre une information de qualité envers leurs membres (réunions de commissions adaptées, lettre d'information S3Pinfos, site internet, communiqués ciblés...)

Zoom : création du S3PI Hainaut Cambrésis Valenciennois

Le 21 décembre 2007 le Préfet de région a installé le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles du Hainaut-Cambrésis-Douais (S3PI HCD).

Les enjeux de ce S3PI sont multiples, la volonté est de stimuler la concertation, l'information, l'échange et le dialogue entre l'ensemble des acteurs, parties prenantes du développement industriel et de la protection de l'environnement.

La création du troisième S3PI, après celui du littoral en 1990, et celui de l'Artois en 1998, vient conforter, compléter des habitudes de travail déjà bien ancrées dans la région, celles du dialogue et de la volonté des acteurs d'agir pour le développement dynamique et durable du territoire.

Les entreprises, les élus, les associations, les syndicats, les personnalités qualifiées et l'état étaient plus de 200 pour saluer cette création, qui vise à mieux conjuguer les enjeux de développement économique et de protection de l'environnement et donner toutes les chances aux territoires de pouvoir se développer durablement.



Michel PASCAL lors de l'installation du S3PI du Hainaut - Cambrésis - Valenciennois, véritable outil de concertation, d'information, d'échanges et de dialogue.

Objectifs 2008



La connaissance, la concertation et l'intégration de l'environnement dans les politiques

- > Diffuser le profil environnemental régional et les enjeux environnementaux des territoires.
- > Produire les premières expertises Atlas de zones inondables pour la Scarpe aval et la Lawe.
- > Ouvrir en 2008 le portail internet des données sur l'eau.
- > Lutter contre les pesticides : combler les lacunes dans la connaissance de l'efficacité des mesures.
- > Accroître et moderniser le réseau de stations de mesure.
- > Réaliser de nouvelles campagnes de jaugeage pour mieux appréhender le fonctionnement des systèmes complexes (canaux des wateringues, Lys et ses affluents).
- > Etendre le SIG à toutes les thématiques de la DRIRE et de la DIREN.
- > Unifier le porter à connaissance.
- > Actualiser le catalogue de cartes en ligne sur notre site Internet.
- > Animer le réseau des données de l'environnement (identification des besoins en nouveaux référentiels géographiques et développement d'outils de diffusion de cartes sur internet).
- > Etendre le champ documentaire à toutes les thématiques de DRIRE et de la DIREN.
- > Rendre accessibles toutes les études techniques versées à la documentation.
- > Élargir le partenariat institutionnel et poursuivre la coordination entre financeurs des projets associatifs.
- > Renforcer le lien entre le tissu associatif et les instances de concertation et de participation (S3PI, CLICE).
- > Mettre en place la mission d'appui technique à la prise en compte de l'environnement dans le Contrat de Projet et le Programme opérationnel Feder.
- > Assurer une assistance aux services sur l'évaluation des plans et programmes (SDAGE, Nitrates, PDU, carrières...).



4

5 La modernisation de l'État et le management des services

Sous l'impulsion de la DRIRE DIREN, la dimension environnementale a été prise en compte dans la réflexion de mise à jour du Plan d'Action Stratégique de l'Etat (PASE). Par ailleurs et dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement, la DRIRE/ DIREN s'est vu confiée l'organisation de la réunion interrégionale d'Arras, dont la préparation a été facilitée par l'existence du pôle environnement et développement durable.

Dans le cadre du pôle gestion publique et développement économique, l'intelligence économique, le soutien à l'innovation dans les PME ou encore les mutations économiques ont constitué des thématiques phares.

En terme d'organisation l'exercice 2007 a permis de finaliser le projet de service de la fusion entre la DIREN et la DRIRE. Ces travaux sont poursuivis pour intégrer les conclusions du Grenelle de l'environnement et la décision du ministre d'Etat de constituer à terme un service régional unique regroupant les directions travaillant pour le MEEDDAT.

La DRIRE a concrétisé sa démarche qualité en obtenant le 3 août 2007 la certification ISO 9001- V2000. L'élargissement de la démarche à la DIREN et l'engagement dans un processus d'écoresponsabilité fondent les perspectives pour l'avenir.

Enfin les taux d'exécution de la programmation budgétaire ont été exemplaires, grâce à la concertation et l'ajustement permanent entre services.



5.1 • La vie des pôles

Le pôle environnement et développement durable

Les trois rencontres du pôle ont permis d'échanger les points de vue sur la stratégie de l'Etat en matière d'environnement dans la région pour tous les services et établissements associés au pôle. Dès avril 2007, 2 mandats étaient confiés à la MISE du Nord et à la MISE du Pas-de-Calais, respectivement sur les relations police de l'environnement/justice pénale et sur l'harmonisation des différentes polices de l'environnement qui concrétisent les premières missions conduites en configuration pôle EDD. Le préfet de région a approuvé le document d'orien-

tation stratégique du pôle EDD, fixant un programme d'actions communes pluriannuelles à conduire. C'est ainsi que la réflexion de mise à jour du Plan d'Action Stratégique de l'Etat (PASE) a été conduite au sein du pôle sur la méthode de prise en compte de l'environnement dans l'ensemble de la réflexion. De même, des fiches de synthèses des enjeux environnementaux par territoire ont été présentées et validées en pôle. Le deuxième semestre 2007 a été marqué par les travaux nationaux du Grenelle de l'environnement et locaux de la réunion d'Arras du 15 octobre. L'existence du pôle a grandement facilité le travail de l'équipe projet qui a préparé cet événement interrégional.

Le pôle EDD va travailler de façon prioritaire sur :

- Les plans d'action découlant des mandats des MISE.
- L'implication des membres du pôle dans les travaux du plan climat régional.
- La bonne articulation de l'action sur les submersions marines.
- Le lancement pour chaque service et établissement membre du pôle de son bilan carbone.
- Le partage de la connaissance et des enjeux sur la biodiversité.
- L'articulation des actions en matière d'économie de l'espace.
- Le partage des enjeux qualitatifs et quantitatifs de l'eau.

Le pôle gestion publique et développement économique (GPDE)

Issu lui aussi de la réforme de l'administration territoriale, le pôle GPDE rassemble, sous la direction du trésorier-payeur général, les principaux services de l'Etat à compétence économique en région. Il regroupe la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), dont la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT), la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DRCCRF), la Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRCE), la Direction Interrégionale des Douanes, la Direction Régionale de l'INSEE et la Direction des Services

Fiscaux (DSF). Sont également associés la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), la Banque de France, la Caisse des Dépôts, Oséo et l'Institut National pour la Propriété Industrielle (INPI).

Le plan d'actions du pôle Gestion Publique et Développement Economique comprend chaque année une quinzaine d'actions associant plusieurs services du pôle. L'intelligence économique - suivie conjointement par la DRIRE et la trésorerie générale - le soutien à l'innovation dans les PME - associant DRIRE, DRRT et Oséo Innovation - ou encore les mutations économiques sont des thématiques phares du pôle. Le pôle est également un lieu d'échanges interservices sur des problématiques communes ; il se réunit tous les deux mois.

Flash

De l'expérimentation de rapprochement à la fusion

Le premier semestre 2007 a vu la finalisation du projet de service qui décrit l'ensemble des missions de la direction issue de la fusion de la DIREN et de la DRIRE, ainsi que les missions nouvelles et en développement.

Cinq préfigureurs ont été désignés pour affiner leur organisation, décrire leur mission et activités ainsi que les règles de fonctionnement.

Parallèlement, un plan de formation a été élaboré pour tenir compte au mieux des synergies observées et pour s'assurer de la meilleure efficacité de la nouvelle organisation.

L'ensemble de ces travaux devront intégrer en 2008 les conclusions du Grenelle de l'environnement et la décision du ministre d'Etat de constituer à terme un service régional unique regroupant les directions travaillant pour le MEDAD.

5.2 • La performance budgétaire

La réalisation des "budgets opérationnels de Programme" n'a pas posé de problèmes particuliers : les budgets ont été scrupuleusement respectés, les objectifs ont été presque tous atteints. Le contrôle de gestion, mis en place pour les deux directions a permis de suivre avec attention la consommation

des crédits, l'affectation des unités d'œuvre (pour les différentes missions du programme 127), la progression et la réalisation des objectifs mesurés par des indicateurs d'activité et de performance. Les quelques objectifs non atteints ont conduit à faire évoluer l'organisation pour 2008.

	Autorisations d'engagements		Crédits de paiement
Consommation des crédits au 31 décembre 2007	27 817 889 M€	Consommés	28 779 503 M€
	28 188 828 M€	Reçus	29 105 424 M€
	27 958 605 M€	Prévisionnel	27 815 936 M€

5.3 • La gestion de projets



La démarche qualité

La démarche qualité engagée par la DRIRE s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale impulsée pour le réseau des DRIRE depuis 1998 avec pour objectif de répondre à la volonté du gouvernement d'améliorer la qualité du service public.

Fondée sur l'amélioration continue des processus et la satisfaction des bénéficiaires de l'action de la DRIRE, elle a 3 orientations :

- Placer les bénéficiaires au centre de notre action.
- Assurer une grande lisibilité de l'action de l'Etat.
- Développer une culture de l'efficacité.

Cette démarche s'est concrétisée par l'obtention de la certification ISO 9001 : 2000 le 3 août 2007. La DRIRE a fait le choix d'engager la quasi-totalité de ses missions et de ses agents dans le champ de cette certification qualité, elle traduit son engagement à maîtriser les délais et le niveau des prestations rendues à ses bénéficiaires et à assurer un contrôle équitable et proportionné aux enjeux.

L'accréditation COFRAC du laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN a été renouvelée.

L'élargissement de la démarche qualité à la DIREN et l'engagement dans un processus d'écoresponsabilité fondent les perspectives pour l'avenir.

La formation interministérielle à l'éco-responsabilité

La France a pris des engagements en faveur du développement durable qui prennent corps à travers de nombreuses actions en Nord Pas de Calais, au service de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD). Pour leur crédibilité, les administrations doivent s'appliquer à elles mêmes les mesures qu'elles préconisent et progresser dans leur mode de gestion vers un "Etat exemplaire" en développant une politique d'éco-responsabilité de qualité. Pour y parvenir, dans le cadre de l'action interministérielle pilotée par la DIREN, un groupe de travail inter-ministériel sur l'éco-responsabilité s'est constitué dans le Nord - Pas de Calais, pour :

- Professionnaliser les modes d'actions dans ce domaine.
- Permettre un échange sur les expériences mises en œuvre dans les services et créer un véritable réseau professionnel.
- Soutenir et conseiller les services dans leurs démarches.
- Valoriser et évaluer chacune de nos actions.

En 2007, le programme d'actions a permis de réunir plus de 400 personnes autour de 4 actions de formations, 4 rencontres interrégionales et une conférence. L'évaluation du dispositif 2006 a mis en exergue que la majorité des formations a effectivement un impact à la fois pour l'activité de la personne formée, et mais aussi pour ses collègues de travail et sa structure. Ainsi plus d'une trentaine d'actions ont été engagées.

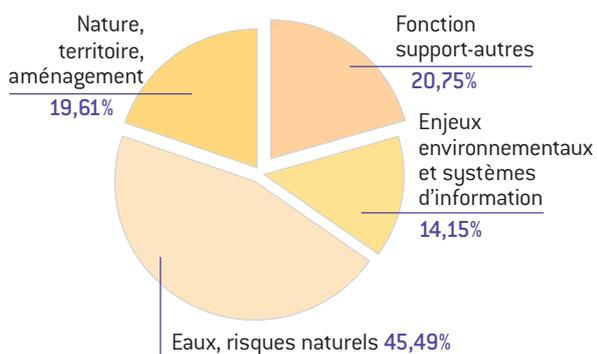
5.4 • La gestion des ressources humaines

Au 31 décembre 2007, la DIREN et la DRIRE disposent d'un effectif cible, de 289 agents dont 75 pour la DIREN et 214 pour la DRIRE (hors personnels mis à disposition d'autres directions, notamment dans le cadre de l'externalisation des contrôles techniques des poids lourds mis en œuvre en juin 2005). Cela correspond à 261.68 équivalents temps pleins en tenant compte des temps partiels et des postes vacants

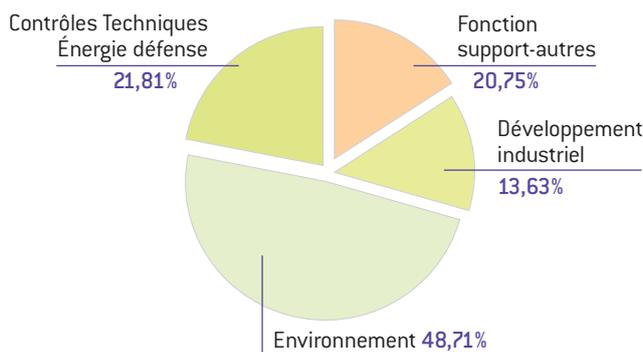
Effectif présent au 31/12/2007

	DIREN	DRIRE
Effectifs	71	207
Femmes	29	103
Hommes	42	104
Statuts		
Économie - Finances Industrie		206
Équipement	53	
Agriculture	15	
Autres	3	1
Répartition par catégorie		
A et A+	33	84
B	18	63
C	20	53
Berkani		7

Métiers DIREN en ETPT



Métiers DRIRE en ETPT



Dernière minute

Une nouvelle avancée dans la réforme : la fusion des DIREN, des DRIRE et des DRE

Par circulaire du 15 Mai 2008 adressée aux préfets, le Premier ministre a annoncé la décision du gouvernement de fusionner les DIREN, les DRIRE et les DRE pour créer les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Ainsi, l'Etat disposera d'un outil renforcé pour mener à bien sa politique en matière de développement durable.

5.5 • La gestion de la compétence

Une vigilance particulière est apportée à la formation professionnelle des agents.

	DIREN	DRIRE
Nombre de jours consacrés à la formation	157,5	1355
Moyenne par agents	2,3	6,8

Répartition des jours de formation par thème

Domaines DIREN	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires
Management	15	8
Prise de poste	7	2
Gestion financière, grh	3	3
Droit et réglementation	32	20
Méthode	18	8
Ecologie domaine nature	4	1
Ecologie domaine eau	16	5
Informatique bureautique	5	3
Informatique technique	13	5
Hygiène et sécurité	18,5	16
PEC	16	6
Langues		
Développement durable	2	1
Autres	8	3
TOTAL	157,5	81

Domaines DRIRE	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires
Adaptation spécifique nouvel emploi	107	22
Techniques	787	422
Economie /entreprise	47	19
Qualité	3	2
Bureautique et informatique	180	176
GRH / Hygiène / Management	115,5	94
Connaissances administratives	13,5	15
Communication	30	19
Sorties techniques et divers	19	19
Préparation concours	53	18
TOTAL	1355	806

Objectifs 2008



La modernisation de l'État
et le management des services

- > Consolider le fonctionnement intégré de la DIREN-DRIRE et se préparer à la fusion avec la DRE.
- > Etre conforme à la norme ISO 14001 sur le périmètre "DRIRE" et étendre progressivement la démarche qualité à l'ensemble de la direction issue de la fusion DRIRE/DIREN.
- > Elaborer le bilan carbone de la direction issue de la fusion DRIRE/DIREN.
- > Renforcer le contrôle de gestion unifié et mettre en œuvre le contrôle interne comptable.
- > Renforcer et poursuivre les formations interministérielles à l'éco-responsabilité.

DIREN Nord - Pas de Calais



Christine DIÉVAL

Chargée de communication



Denis MUSARD

Adjoint au Directeur



Barbara BOUR DESPREZ

Directeur Adjoint



Sylvie MENACEUR

Secrétaire Générale



Hilaire DOUMENC

Service enjeux
environnementaux
et systèmes d'information



Maurice LAUNAY

Service nature
territoires et aménagement
Adjoint au directeur



Jean-Michel MALÉ

Service des eaux,
des milieux aquatique
et risques naturels
Adjoint au délégué de bassin

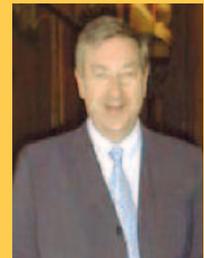
DRIRE Nord - Pas de Calais



Michel PASCAL

Directeur Régional DRIRE / DIREN

Délégué de bassin Artois Picardie



Gaëtan MAIRESSE

Délégation régionale

à la recherche

et à la technologie



Francis BOULANGER

Secrétaire Général



**Christophe-Michel
DIVISION**

Environnement industriel,
sols et sous-sols

Adjoint au directeur



Julien TOGNOLA

Division développement
industriel et technologique



Xavier DRUELLE

Division contrôles techniques
Énergie et défen



Claude DELENCRE

Groupe de subdivision
de Béthune



Bernard RAMACKERS

Groupe de subdivision
de Lille



Frédéric MODRZEJESKI

Groupe de subdivision du Littoral



Guy SARELS

Groupe de subdivision
de Valenciennes



**Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement**

941 rue Charles Bourseul
BP 20750 • 59507 DOUAI Cédex
Tél. 03 27 71 20 20 • Fax 03 27 88 37 89
drire.npdc@industrie.gouv.fr
www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr



**Direction Régionale de l'Environnement
Nord-Pas de Calais**

107 Boulevard de la Liberté
59041 LILLE Cédex
Tél. 03 59 57 83 83 • Fax 03 59 57 83 00
contact.webmestre@npdc.ecologie.gouv.fr
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr



Direction régionale de l'environnement
NORD-PAS-DE-CALAIS